BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUE ET DE STRATÉGIE RÉGIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA POUR LA PÉRIODE 2025-2030

Avril 2025

BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUE ET DE STRATÉGIE RÉGIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA POUR LA PÉRIODE 2025-2030

Avril 2025

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES 5

RESUME EXECUTIF 6

INTRODUCTION 9

I. RAPPEL DU CONTEXTE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE REGIONALE ET JUSTIFICATION DE LA REVISION DE LA SRIF-UEMOA 10

II. ETAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA 12

2.1. Evolution de l'environnement économique et socio-démographique de l'Union.....12

2.2. Paysage financier de l'Union.....13

(i) Etablissements de crédit.....13

(ii) Institutions de microfinance.....13

(iii) Etablissements de monnaie électronique.....13

(iv) Etablissements de paiement.....14

(v) Sociétés de transfert rapide d'argent.....14

(vi) Entités étatiques (Services financiers des Postes, Trésors publics, Caisses nationales d'épargne, Caisses de dépôts et de consignation).....14

(vii) Assureurs.....15

(viii) FinTech.....15

(ix) Marché financier régional.....15

2.3. Situation de l'inclusion financière.....15

(i) Accès aux services financiers.....15

(ii) Utilisation des services financiers.....16

(iii) Qualité des services financiers.....18

III. NOUVEAUX ENJEUX ET DEFIS DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA.....18

IV. PRINCIPALES COMPOSANTES DU DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUE ET DE STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA REVISEE.....23

4.1. Orientation générale.....23

4.1.1. Définition de l'inclusion financière.....23

4.1.2. Vision de l'inclusion financière.....23

4.1.3. Objectif global de la Stratégie.....23

4.2. Cibles de la Stratégie.....24

4.3. Axes, objectifs spécifiques et résultats attendus.....25

V. ANALYSE DES RISQUES ET FACTEURS CLES DE SUCCES.....29

VI. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE.....30

6.1. Structures de coordination de la Stratégie régionale.....30

6.1.1. Comité Régional de Pilotage.....30

6.1.2. Comité Technique de Suivi 32

6.1.3. Comité National de Suivi 32

6.1.4. Cadre Consultatif des Partenaires Techniques et Financiers 34

6.2. Groupes de travail thématiques.....34

6.3. Suivi et évaluation de la Stratégie.....35

VII. PLAIDOYER ET DISPOSITIF DE COMMUNICATION DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE.....36

7.1. Plaidoyer pour l'inclusion financière.....36

7.2. Dispositif de communication de la Stratégie régionale d'inclusion financière.....36

VIII. BUDGET ET FINANCEMENT.....37

ANNEXES.....39

ANNEXE 1 : Processus de mise à jour de la Stratégie régionale.....41

ANNEXE 2 : Plan d'actions de la Stratégie régionale.....42

ANNEXE 3 : Dispositif statistique de suivi et de mesure des progrès.....47

ANNEXE 4 : Plan de communication de la Stratégie régionale d'inclusion financière.....49

ANNEXE 5 : Groupes de travail thématiques sur l'inclusion financière (à titre indicatif).....51

ANNEXE 6 : Répartition du budget de la Stratégie régionale par axe et par objectif.....53

LISTE DES ACRONYMES

APA	Association Professionnelle des Assurances
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APIMF	Association Professionnelle des Institutions de Microfinance
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCSF	Bureau de Connaissance et de Suivi des FinTech
CC-PTF	Cadre Consultatif des Partenaires Techniques et Financiers
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CNS	Comité National de Suivi
CNSMO	Comité National de Suivi de la Mise en Oeuvre
CONOBAFI	Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière
CRP	Comité Régional de Pilotage
CTS	Comité Technique de Suivi
DIF	Direction en charge de l'inclusion Financière
EME	Etablissement de Monnaie Electronique
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FGDR-UMOA	Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA
GAB/DAB	Guichet Automatique de Banque / Distributeur Automatique de Billets
GIM-UEMOA	Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
IMF	Institution de microfinance
OQSF	Observatoire de la Qualité des Services Financiers
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAE	Structures d'Appui et d'Encadrement
SGCBU	Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA
SMS	Structures Ministérielles de Suivi
SRIF	Stratégie Régionale d'Inclusion Financière
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
USSD	*Unstructured Supplementary Service Data* (Services supplémentaires pour données non structurées)

RESUME EXECUTIF

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a adopté en 2016, sous l'impulsion de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), une Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF). Cette Stratégie quinquennale, dont la mise en œuvre s'est poursuivie jusqu'en 2023, a permis de parvenir à un niveau d'inclusion financière atteignant 72,3% dans l'Union fin décembre 2023, soit près de l'objectif cible fixé à 75%.

En dépit des progrès importants réalisés, l'évolution rapide du secteur financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), marquée par l'essor du numérique, les mutations socio-économiques et l'émergence de nouveaux acteurs et besoins financiers, a révélé la nécessité d'une révision de la Stratégie initiale.

Le processus de révision, conduit à partir du bilan de la mise en œuvre de la première Stratégie et de l'analyse stratégique de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA, a mis en lumière les défis à relever ainsi que les innovations à prendre en compte pour renforcer l'inclusion financière des populations.

Globalement, les défis significatifs se rapportent notamment : (i) à l'adaptation des mécanismes de contrôle et de supervision des activités bancaires et financières aux évolutions technologiques, (ii) au maintien d'un dispositif de surveillance permanente, adossé à des technologies de pointe adaptées aux enjeux des évolutions de l'écosystème financier régional, (iii) à l'amélioration de la gouvernance des institutions financières, en particulier des Institutions de microfinance, (iv) à la promotion d'une offre de services financiers adaptée et de l'accès au financement formel responsable (abordable et durable), (v) au renforcement de la protection des consommateurs, (vi) au développement de la culture financière des populations, et (vii) à l'amélioration de la connaissance du marché.

La nouvelle Stratégie régionale d'inclusion financière, élaborée par la Banque Centrale suivant une approche participative, se veut plus ambitieuse et plus inclusive. Elle s'étale sur la période allant de 2025 à 2030 et vise à accroître l'accès et l'utilisation des produits et services financiers adaptés et abordables pour toutes les couches de la population, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables. Elle ambitionne également de promouvoir l'éducation financière, la protection des consommateurs et l'innovation responsable, éléments clés pour un secteur financier solide et durable.

La vision qui sous-tend la présente Stratégie régionale d'inclusion financière est : « Accroître la disponibilité et promouvoir une utilisation efficiente par les populations de l'UEMOA, d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, délivrés de manière équitable, responsable et à coûts abordables, en vue de renforcer leur résilience et leur bien-être financier ».

La nouvelle Stratégie régionale repose ainsi sur les principes d'équité, de responsabilité, de transparence, de protection des consommateurs et de durabilité. Son objectif est d'assurer, sur un horizon de six (6) ans, l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables, au bénéfice d'au moins 90% de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les services de financement en faveur des populations cibles, que sont essentiellement les femmes, les jeunes, les populations rurales, les petites et moyennes entreprises/industries, les personnes déplacées de force, les personnes en situation de handicap et les populations à faible éducation financière.

Pour atteindre cet objectif, la SRIF 2025-2030 s'articule autour de cinq (5) axes prioritaires, qui sont (i) consolider le cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers, (ii) poursuivre l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance, (iii) promouvoir l'innovation financière et la disponibilité de services de financement formels, (iv) améliorer l'éducation financière des populations cibles, et (v) exploiter le potentiel des données et favoriser le partage d'informations pour une meilleure connaissance du marché et la définition de politiques d'inclusion financière cohérentes.

La mise en œuvre de cette Stratégie régionale nécessite un engagement politique fort, une coordination efficace entre les acteurs et une mobilisation accrue de ressources financières et humaines.

Des mécanismes de suivi-évaluation permettront de suivre les progrès et d'assurer l'atteinte des objectifs fixés. Ils reposent sur un dispositif institutionnel robuste, composé d'un Comité Régional de Pilotage, d'un Comité Technique de Suivi, de Comités Nationaux de Suivi et d'un Cadre Consultatif des Partenaires Techniques et Financiers.

En outre, des actions de communication seront déployées pour assurer une meilleure visibilité des actions mises en œuvre et des progrès réalisés par les Etats membres, les acteurs de l'écosystème financier, les médias et les populations.

Cette Stratégie régionale, tributaire de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes et d'une coordination efficace entre les différents acteurs, contribuera significativement au développement économique et social durable de l'UEMOA.

INTRODUCTION

1. Dans un contexte mondial marqué par des défis économiques et sociaux croissants, l'inclusion financière s'affirme comme un levier essentiel pour le développement économique durable et la réduction de la pauvreté.

2. Ainsi, à l'instar de plusieurs banques centrales, en particulier de pays en développement, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'est engagée dans la voie de l'inclusion financière, reconnaissant son potentiel à transformer la vie des populations.

3. A cet égard, elle a élaboré, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, un Document-cadre de Politique et de Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), adopté par le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session ordinaire du 24 juin 2016 tenue à Lomé, au Togo.

4. La mise en œuvre des actions prévues par ce Document-cadre, combinée aux efforts déployés par toutes les parties prenantes, a permis de faire progresser le niveau d'inclusion financière dans l'Union de 47% en 2016 à 72,3% en 2023, soit près de l'objectif cible fixé à 75%.

5. Cependant, l'évolution rapide du paysage financier, marquée par l'essor des technologies numériques, les mutations socio-économiques et l'émergence de nouveaux acteurs et besoins financiers a nécessité le réexamen de la Stratégie initiale. En effet, la révision de la SRIF est apparue essentielle pour consolider les acquis, relever les défis persistants et intégrer les innovations récentes.

6. Cette révision de la Stratégie vise à accroître l'accès aux infrastructures de distribution ainsi que l'utilisation des produits et services financiers adaptés et abordables pour toutes les couches de la population, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables. Elle a également pour objectif de promouvoir l'éducation financière, la protection des consommateurs et l'innovation responsable, éléments clés pour un secteur financier solide et durable.

7. Le nouveau Document-cadre ainsi élaboré est structuré en huit (8) parties. La première partie rappelle le contexte de l'élaboration de la Stratégie régionale et présente les éléments de sa justification. La deuxième procède à une réactualisation de l'état des lieux de l'inclusion financière dans l'Union, sur la base des nouveaux changements intervenus dans le paysage financier. La troisième partie décline les nouveaux enjeux et défis. La quatrième partie présente les principales composantes de la Stratégie régionale révisée. La cinquième partie analyse les risques et facteurs clés de succès. Les sixième et septième parties proposent respectivement le mécanisme institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie régionale révisée, ainsi que le dispositif de communication y afférent. La huitième partie aborde, enfin, le budget et le modèle de financement de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA.

I. RAPPEL DU CONTEXTE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE REGIONALE ET JUSTIFICATION DE LA REVISION DE LA SRIF-UEMOA

8. Dans le but de favoriser l'accès des populations de l'Union aux services financiers, la BCEAO a élaboré, selon une démarche participative incluant l'ensemble des parties prenantes, un premier Document-cadre qui définit la Stratégie régionale d'inclusion financière *(cf. annexe 1)*.

9. Cette première Stratégie régionale d'inclusion financière, adoptée par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 24 juin 2016, avait comme objectif principal *"d'assurer, sur un horizon de cinq (5) ans, l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75% de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les populations rurales, les femmes et les jeunes ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME) et les personnes à faible éducation financière"*.

10. Les actions prévues dans ce cadre visaient à relever les défis liés à *(i) l'adaptation continue du cadre réglementaire, (ii) l'assainissement et la consolidation du secteur de la microfinance, (iii) l'extension du réseau de distribution et de paiement via la téléphonie mobile et (iv) l'implication du secteur public dans le développement des services financiers mobiles.*

11. A cet égard, cinq (5) axes prioritaires avaient été identifiés pour atteindre l'objectif global de la Stratégie. Il s'agit :

- de promouvoir un cadre légal, réglementaire et une supervision efficace ;
- d'assainir et de renforcer le secteur de la microfinance ;
- de promouvoir les innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues (jeunes, femmes, PME/PMI, populations rurales et personnes à faible éducation financière) ;
- de renforcer l'éducation financière et la protection du client de services financiers ;
- de mettre en place un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière.

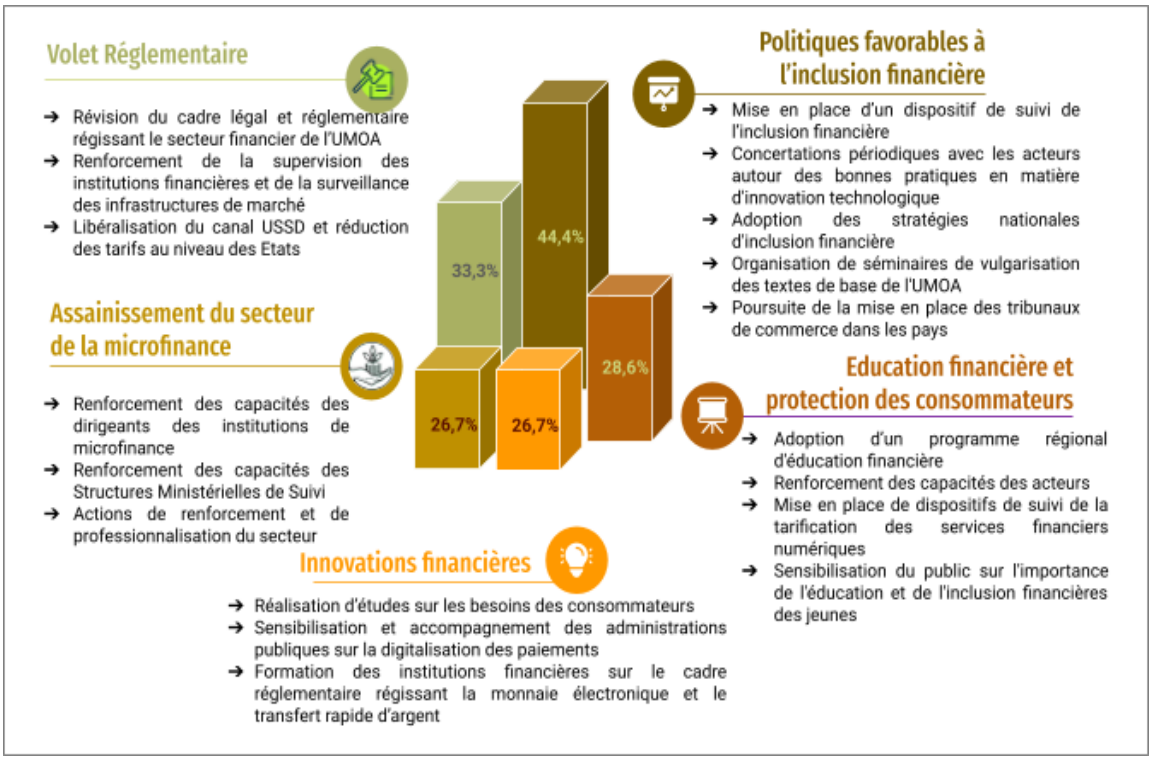
12. En outre, quarante-cinq (45) actions qui, à leur tour, ont été déclinées en quatre-vingt-trois (83) activités à réaliser par la BCEAO et les Etats membres avaient été retenues.

13. Une évaluation de l'état d'exécution de ce plan d'actions, sur la période allant de 2016 à 2023, fait ressortir que près de 82% des activités ont été finalisées ou sont en cours de mise en œuvre, avec 32,5% des activités entièrement réalisées, 49,4% en cours de mise en œuvre et 18,1% restant à planifier.

14. Par axe stratégique, le taux d'exécution le plus élevé a été enregistré au niveau de l'axe consacré à la mise en place d'un cadre fiscal et de politiques favorables à l'inclusion financière, où 44,4% des actions ont été entièrement réalisées. Il est suivi de l'axe portant sur la promotion d'un cadre légal, réglementaire et une supervision efficaces, avec un taux de réalisation de 33,3%, de l'axe relatif au renforcement de l'éducation financière et à la protection du client de services financiers, avec un taux d'accomplissement de 28,6%.

Quant aux axes consacrés à l'assainissement et au renforcement du secteur de la microfinance, ainsi qu'à la promotion des innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues, ils affichent un taux d'exécution identique de 26,7%.

Schéma n°1 : Aperçu des principales actions réalisées dans le cadre de la SRIF



15. Globalement, l'objectif principal de la Stratégie a été quasiment atteint. Le taux d'inclusion financière a progressé de 25,3 points de pourcentage entre 2016 et 2023, atteignant 72,3%, soit près de l'objectif cible fixé à 75%. Cependant, des efforts demeurent nécessaires pour accélérer la réalisation de certaines activités du plan d'actions.

16. A cela s'ajoutent les avancées majeures intervenues au plan international et dans l'environnement socio-économique de l'Union qui rendent aujourd'hui incontournable la révision de la Stratégie régionale d'inclusion financière, en vue de l'aligner sur les standards mondiaux.

17. A cet égard, il convient de mentionner l'avènement des FinTech, des RegTech[1] et des SupTech[2], sans oublier les Laboratoires d'innovation financière (LIF) et les services financiers numériques de seconde génération (le crédit numérique). Les cryptomonnaies et les monnaies digitales de banque centrale promettent, quant à elles, des transactions plus rapides, plus sûres et moins coûteuses, et, à ce titre, sont susceptibles de modifier l'architecture de l'inclusion financière.

18. Des évolutions ont été en outre relevées au niveau des indicateurs de mesure de l'inclusion financière, notamment dans le suivi de ses dimensions "qualité" et "bien-être".

19. Au regard de ce contexte, plusieurs autres projets structurants, qui ne figuraient pas dans le plan d'actions de la Stratégie régionale, ont été initiés par la BCEAO et les autres parties prenantes, en vue d'impacter positivement les habitudes financières des populations et des PME/PMI.

1 : Les RegTech sont des solutions conçues pour l'optimisation de la conformité aux exigences réglementaires des institutions financières.
2 : Les SupTech sont des solutions conçues pour l'optimisation de la supervision des institutions financières par les autorités compétentes.

20. Au total, l'analyse de la mise en œuvre de la SRIF a laissé ressortir un bilan globalement satisfaisant, au regard du dynamisme du secteur financier de l'Union et de l'évolution de l'inclusion financière. En effet, les résultats particulièrement encourageants, obtenus dans le cadre des initiatives menées, augurent de perspectives positives pour la poursuite des actions en faveur de l'inclusion financière.

21. Cependant, sur la base de ces éléments et des évolutions récentes intervenues au niveau de l'environnement socio-économique et technologique de l'Union ainsi qu'au plan international, une actualisation de la Stratégie régionale s'est avérée nécessaire, en vue de capitaliser les acquis, de prendre en compte les nouveaux enjeux et défis induits par les transformations enregistrées et de s'aligner sur les standards mondiaux.

II. ETAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA

2.1. Evolution de l'environnement économique et socio-démographique de l'Union

22. L'espace géographique de l'UEMOA couvre une superficie d'environ 3,5 millions de Km^2, avec une population totale de 147,8 millions d'habitants en 2023[3], dont 49,5% de femmes et 50,5% d'hommes. Les personnes adultes (âgées de 15 ans et plus) sont estimées à 87,4 millions, soit 59,1% de la population. Parmi cette frange de la population, 20% ont entre 15 et 24 ans. Par ailleurs, environ 40,6% de la population totale vit en milieu urbain et le reste, soit 59,4%, en milieu rural.

23. Le marché du travail est caractérisé par une proportion relativement importante d'emplois informels et un taux de chômage élevé, qui ressort à 12% à fin décembre 2023.

24. L'analyse par tranche d'âge révèle un taux de chômage particulièrement marqué chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, avec un taux de 22.3%. Chez les adultes de 35 à 64 ans, ce taux s'établit à 17,3%. En outre, l'analyse selon le genre laisse ressortir que les femmes sont plus touchées par le chômage, avec un taux de 17%, soit deux fois plus que celui des hommes (8%). Il en résulte un taux d'occupation[4] de 48,4% de la population active.

25. S'agissant du taux de pauvreté, il est évalué à 41,4% en 2022 et s'avère plus élevé en milieu rural (53,4%) qu'en milieu urbain (22,6%).

26. L'activité économique, quant à elle, est restée dynamique. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) est ressorti en moyenne à 5,3% sur la période 2016-2023, tandis que le taux d'inflation est resté relativement contenu, s'établissant sur la même période à 2,3%.

27. Dans ce contexte, le PIB au prix du marché de l'Union a augmenté de 63,8% entre 2016 et 2023, passant de 75 001,0 milliards FCFA en 2016 à 122 861,1 milliards FCFA. Toutefois, l'augmentation du PIB par habitant a été moins soutenue, progressant de 31,7% pour ressortir à 855 289,0 FCFA en 2023 contre 649 637,1 FCFA en 2016.

3 : Source : Banque mondiale.
4 : Rapport des personnes en âge de travailler et qui sont effectivement employées sur la population active.

2.2. Paysage financier de l'Union

28. Le paysage financier de l'Union demeure caractérisé par une diversité d'acteurs et de canaux de distribution de services financiers.

(i) Etablissements de crédit

29. Le paysage bancaire de l'Union compte 160 établissements de crédit à fin décembre 2023 contre 137 en 2016. Le nombre de clients a également augmenté à un rythme moyen annuel de 11,1% pour s'établir à 18,4 millions en 2023 contre 8,8 millions en 2016[5]. Le nombre de points de services s'est accru pour s'établir à 8 390 à fin 2023 contre 5 221 en 2016, soit une progression de 60,7%.

30. Pour répondre aux besoins croissants des agents économiques, des services bancaires alternatifs sont apparus, notamment dans le domaine de la finance islamique et de la banque digitale. Deux banques exercent exclusivement l'activité de finance islamique et sept disposent d'une branche islamique, tandis que deux banques digitales ont été agréées.

(ii) Institutions de microfinance

31. Les mesures d'assainissement, mises en œuvre au niveau du secteur de la microfinance, ont contribué à réduire le nombre d'Institutions de microfinance, qui ressort à 540 en 2023 contre 645 en 2016. Toutefois, la baisse du nombre d'institutions n'a pas impacté négativement l'utilisation des services de microfinance, dont le nombre de bénéficiaires s'est établi à 18,4 millions à fin décembre 2023 contre 11,9 millions en 2016. Le réseau de distribution s'est également enrichi, avec une progression du nombre de points de services, qui est passé de 4 026 en 2016 à 10 465 en 2023.

32. Par ailleurs, à l'instar des établissements de crédit, les innovations financières ont fait leur apparition dans le secteur de la microfinance. En effet, 8 institutions exercent exclusivement la finance islamique et une dispose d'une branche dédiée à cette forme de finance alternative. En outre, certaines institutions de microfinance offrent désormais des services financiers numériques, en s'appuyant sur des réseaux d'agents.

(iii) Etablissements de monnaie électronique

33. L'écosystème financier de l'Union s'est diversifié au cours des dernières années avec de nouveaux acteurs agréés, notamment les établissements de monnaie électronique (EME). De 4 établissements en 2016, leur nombre a plus que quadruplé pour ressortir à 17 institutions en 2023, à la faveur de l'adoption, en 2015, de l'Instruction n°008-05-2015 régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans les Etats membres de l'UMOA. Outre les EME, les services de monnaie électronique sont offerts, d'une part, par des banques en partenariat avec des opérateurs de téléphonie mobile et des entreprises de technologie financière et, d'autre part, par une institution de microfinance et un Trésor public, portant le nombre d'initiatives à 63 à fin 2023 contre 31 en 2016.

5 : Il s'agit du nombre de particuliers titulaires de comptes bancaires actifs.

34. Le nombre de comptes de monnaie électronique ouverts se situe à 209 millions à fin 2023 contre 36,5 millions en 2016. Les EME, avec 153 millions de comptes ouverts par les populations, concentrent 73,1% des parts de marché. Le taux d'activité des comptes des EME ressort à 34,4% à fin 2023.

(iv) Etablissements de paiement

35. L'adoption par le Conseil des Ministres de l'UMOA de la Loi Uniforme portant réglementation bancaire dans l'UMOA, intervenue en juin 2023, a consacré une nouvelle catégorie d'institutions financières, à savoir les établissements de paiement. En effet, ce texte définit un établissement de paiement comme une personne morale, autre qu'un établissement de crédit, un établissement de monnaie électronique, une compagnie financière[6] ou une institution de microfinance, qui fournit à titre de profession des services de paiement. Ces établissements devraient ainsi contribuer au renforcement des paiements numériques et à l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours des prochaines années.

(v) Sociétés de transfert rapide d'argent

36. Le paysage financier de l'Union est également composé de 55 plateformes de transfert rapide d'argent à fin 2023 contre 10 en 2016. Il s'y ajoute une multitude de sociétés privées de transfert d'argent créées dans la quasi-totalité des pays de l'UEMOA et qui opèrent en toute illégalité, en l'absence des autorisations requises.

37. Selon une analyse[7] effectuée par la Banque Centrale, un volume important des flux de transfert rapide d'argent échappe au circuit formel d'exécution de ces opérations pour des motifs qui tiennent, d'une part, aux coûts élevés de transactions et, d'autre part, à la volonté des acteurs de se soustraire aux exigences réglementaires en vigueur.

(vi) Entités étatiques (Services financiers des Postes, Trésors publics, Caisses nationales d'épargne, Caisses de dépôts et de consignation)

38. Dans l'UEMOA, les Services financiers postaux et les Caisses nationales d'épargne ont joué un rôle important dans l'intermédiation financière de base (dépôt, envoi et réception de fonds), du fait de la relative proximité de leur implantation auprès des populations. En outre, ces structures contribuent au financement des PME/PMI, à travers la mise à disposition des fonds collectés au titre de l'épargne aux Caisses des dépôts et consignation (CDC)[8].

39. Le réseau de distribution des Services financiers postaux et des Caisses nationales d'épargne s'est renforcé pour atteindre 1 631 points de services à fin décembre 2023 contre 1 401 en 2016, soit une progression de 16,4%. Le nombre de détenteurs de comptes auprès de ces institutions a connu une progression significative de 77,4% entre 2016 et 2023 pour s'établir à 2,7 millions contre 1,5 million en 2016.

6 : Une compagnie financière est une société ayant pour activité principale de prendre et de gérer des participations financières et qui, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôle une ou plusieurs sociétés effectuant des opérations à caractère financier dont une au moins est un établissement de crédit.

7 : Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de l'UEMOA, mai 2013.

8 : Les CDC ont été instituées au Bénin (2018), au Burkina (2017), en Côte d'Ivoire (2018), au Niger (2016) et au Sénégal (2006).

40. Par ailleurs, les Trésors publics ont entrepris des travaux visant leur connexion à la plateforme monétique régionale, en vue d'émettre des instruments de paiement au profit des bénéficiaires d'allocations publiques.

(vii) Assureurs

41. Les pays de l'UEMOA sont membres du Conseil Interafricain des Marchés d'Assurances (CIMA), qui assure la régulation et la supervision du secteur des assurances. Ce secteur compte 115 établissements, selon les dernières données disponibles, avec une prédominance de l'assurance non vie (63%)[9].

42. Malgré un nombre élevé d'assureurs, le secteur demeure peu concurrentiel, avec un système de tarification peu avantageux pour la clientèle et une faible qualité de prestations. Par ailleurs, dans un contexte, particulièrement marqué par les effets du changement climatique, l'offre des sociétés d'assurance demeure faible en ce qui concerne le secteur agricole et le développement de la micro-assurance agricole au regard de ses potentialités en faveur de l'inclusion financière.

(viii) FinTech

43. Les entreprises de technologie financière, communément appelées FinTech[10], ont, avec leur avènement, contribué à redynamiser le secteur financier de l'Union, grâce aux innovations qu'elles ont imprimées aux processus de conception et de commercialisation des services financiers. Ainsi, il est apparu opportun pour la Banque Centrale de favoriser leur émergence, tout en garantissant la protection des consommateurs, la qualité des services ainsi que la sécurité des transactions et des infrastructures de paiement.

44. L'effectif des FinTech ressort à 193 entités à fin décembre 2023, sur la base d'une enquête déclarative de la Banque Centrale. En partenariat avec les institutions financières classiques, les services proposés par ces structures sont principalement le paiement, la digitalisation du processus d'octroi de crédits ainsi que l'ingénierie informatique.

(ix) Marché financier régional

45. En sus de ces Institutions financières, le marché financier régional est caractérisé par la présence de plusieurs acteurs, notamment la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ainsi que les Sociétés de Gestion de Patrimoine.

2.3. Situation de l'inclusion financière

(i) Accès aux services financiers

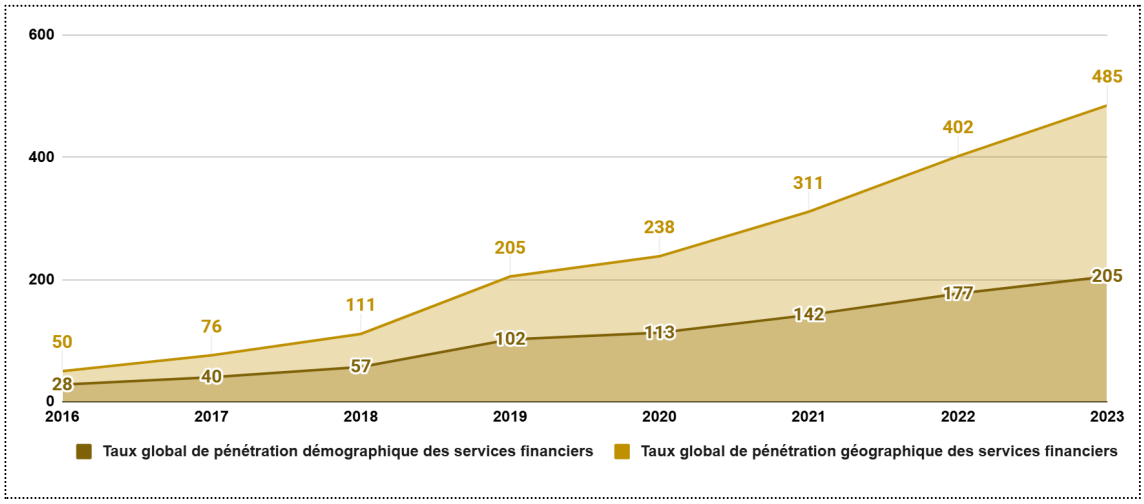
46. L'accès aux infrastructures de distribution est mesuré dans l'UEMOA par la disponibilité démographique et géographique des points de services. Globalement, les indicateurs d'accès ont enregistré une évolution significative entre 2016 et 2023.

9 : Source : Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF), CEDEAO.

10 : Il convient de préciser qu'au sens de la Loi cadre portant réglementation bancaire dans l'UMOA adoptée en 2023, une FinTech est une entreprise de technologie financière habilitée à exercer à titre exclusif une ou plusieurs opérations de banque dans le respect des conditions et limites définies par son agrément ou son autorisation d'exercice.

47. Le taux global de pénétration démographique, qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations, a enregistré une progression notable pour se situer à 205 points de services pour 10 000 adultes en 2023 contre 28 en 2016 (cf. graphique n°1). Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des infrastructures de distribution des services de monnaie électronique qui ne nécessitent pas d'investissements lourds. Le taux global de pénétration géographique, quant à lui, qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km², a évolué de façon significative pour s'établir à 485 points de services en 2023 contre 50 points de services en 2016. Il convient, toutefois, de relever qu'une meilleure identification des points de services de monnaie électronique est opportune, afin de mieux apprécier le maillage du territoire, en particulier en milieu rural.

Graphique n°1 : Evolution des taux de pénétration de services financiers dans l'UEMOA



Source : BCEAO

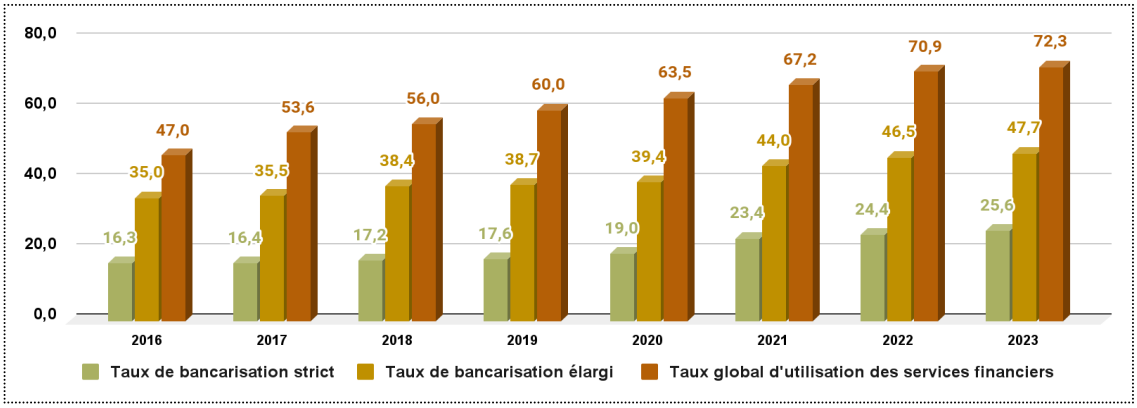
(ii) Utilisation des services financiers

48. L'utilisation des services financiers s'est également améliorée dans l'UEMOA au cours des dernières années, avec une orientation positive des principaux indicateurs.

49. Le taux de bancarisation strict, qui détermine le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les Services financiers de la Poste, les Caisses nationales d'épargne et le Trésor, a augmenté de 9,3 points de pourcentage entre 2016 et 2023 pour atteindre 25,6% (cf. graphique n°2). Le taux de bancarisation élargi, qui prend en compte les particuliers titulaires de comptes au niveau des institutions de microfinance, est passé de 35,0% en 2016 à 47,7% en 2023, soit une hausse de 12,7 points de pourcentage. Le taux d'utilisation des services de monnaie électronique a progressé de 36,3 points de pourcentage pour se situer à 56,0% en 2023 contre 19,7% en 2016. Cette forte croissance reflète le dynamisme de l'écosystème de la monnaie électronique au cours des dernières années et l'arrivée des nouvelles technologies financières sur le marché (FinTech).

50. Sur la base de ces évolutions, l'objectif global d'inclusion financière, initialement prévu à 75% a été relativement atteint, le taux global d'utilisation des services financiers ou taux d'inclusion financière étant ressorti à 72,3% en 2023 contre 47,0% en 2016, soit une progression de 25,3 points de pourcentage (cf. graphique n°2)[11].

Graphique n°2 : Evolution des indicateurs d'utilisation des services financiers (en %)



Source : BCEAO

51. Au-delà de la détention de comptes, l'utilisation effective des services offerts par les institutions financières a progressé, à travers les indicateurs d'activités.

52. L'encours de crédit des banques a plus que doublé, ressortant à 35 264[12] milliards FCFA à fin décembre 2023 contre 16 862 milliards FCFA en 2016. Une progression significative a également été observée au niveau du secteur de la microfinance de l'Union. En effet, l'encours de crédit est passé de 1 052,5 milliards FCFA en 2016 à 2 560,1 milliards FCFA en 2023, soit une évolution de 143,2%. Les dépôts collectés ont augmenté pour s'établir, en 2023, à 45 054 milliards FCFA au niveau des banques et à 2 274,2 milliards FCFA auprès des institutions de microfinance, soit des progressions de 98% et 120,8% respectivement par rapport à 2016.

53. Les PME de l'Union ont bénéficié des crédits bancaires à la faveur notamment du dispositif de soutien au financement des PME/PMI mis en place par la Banque Centrale et adopté par le Conseil des Ministres de l'Union en septembre 2015. Selon les dernières données disponibles, à fin juin 2024, 8 562 PME ont été accompagnées par les Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) et 3 629 ont bénéficié des crédits dans le cadre de ce dispositif pour une valeur de 88 953,7 millions FCFA.

54. L'offre de services via la téléphonie mobile a également enregistré une forte progression, traduisant le dynamisme des émetteurs de monnaie électronique. Le nombre de transactions est passé de 735,3 millions pour une valeur de 11 501 milliards FCFA en 2016 à 9 412 millions de transactions correspondant à 130 150 milliards FCFA en 2023. La valeur des transactions de monnaie électronique a atteint 105,9% du PIB de l'Union en 2023, contre 15,3% en 2016. Les paiements (hors achat de crédit téléphonique) représentent 10,54% du volume des opérations en 2023 contre 6,58% en 2016. Toutefois, en termes de valeur, ils concentrent 8,75% des montants, enregistrant un repli de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2016.

11 : En absence d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA, le taux d'inclusion financière est corrigé de la multibancarité, sur la base des études sur la demande de services financiers réalisées dans certains pays de l'UEMOA.

12 : Données provisoires de la CB-UMOA.

55. Les transferts de personne à personne concentrent à eux seuls 25% de la valeur des opérations en 2023, affichant une hausse de 10,2 points de pourcentage par rapport à 2016. En outre, le rapport entre la valeur des retraits et celle des dépôts enregistre une hausse d'année en année, ressortant à 94% en 2023 contre 87% en 2016. Cette tendance reflète la prépondérance des retraits au détriment des paiements numériques. Ainsi, malgré les efforts déployés par les acteurs, l'adoption des paiements digitaux reste encore relativement faible, de même que le déploiement et l'adoption de services dits de seconde génération. La situation pourrait s'améliorer avec le déploiement du système de paiement numérique interopérable.

(iii) Qualité des services financiers

56. En termes de qualité des services financiers, appréhendée dans l'Union par l'accessibilité-prix, le taux d'intérêt nominal des crédits accordés par les banques a connu une orientation favorable en enregistrant une baisse de 15 points de base pour ressortir à 6,78% en 2023 contre 6,93% en 2016. Le taux nominal de rémunération des dépôts, quant à lui, a connu une baisse de 15 points de base, passant de 5,37% en 2016 à 5,22% en 2023, ce qui reflète une situation moins favorable à la mobilisation de l'épargne.

57. Au niveau des Institutions de microfinance, les taux d'intérêt nominaux des crédits accordés restent élevés, pouvant atteindre 24% l'an. En revanche, la majorité de l'épargne collectée (dépôts à vue et tontine) auprès des consommateurs n'est pas souvent rémunérée, en dehors des dépôts à terme et des plans d'épargne (épargne-projet évolutif).

58. Quant aux services financiers via la téléphonie mobile, une étude réalisée en 2019 par la BCEAO sur la tarification a révélé qu'il n'existe pas de modèle uniforme. Les coûts appliqués aux services sont dictés par le marché et ne sont pas encadrés. Néanmoins, trois modèles ont été identifiés, à savoir (i) une tarification par palier, (ii) celle indexée sur le montant de la transaction et (iii) un modèle mixte combinant la tarification par palier et le modèle proportionnel. D'une manière générale, une baisse des niveaux des tarifs a été constatée en 2020, durant la période du COVID-19, avec la concurrence introduite par les FinTech.

III. NOUVEAUX ENJEUX ET DEFIS DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA

59. En dépit des avancées significatives réalisées dans l'Union, l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie régionale, sur la période 2016-2023 et l'état des lieux actualisé de l'inclusion financière ont permis d'établir un diagnostic approfondi de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA. Cette analyse stratégique met en exergue les forces et les faiblesses des cadres existants visant à améliorer l'inclusion financière, ainsi que les opportunités et les menaces autour de cette problématique.

60. Au titre des forces, il convient de relever, d'une part, un engagement politique et réglementaire fort et, d'autre part, un marché dynamique et en pleine croissance.

61. Par ailleurs, au niveau de l'environnement externe, des opportunités existent et constituent des leviers importants pour le renforcement de l'inclusion financière des populations de l'Union. Il s'agit particulièrement de l'émergence de nouveaux acteurs et de produits de finance alternative, ainsi que de l'engagement des acteurs du système financier et

des partenaires techniques et financiers autour des objectifs d'inclusion financière. Il s'y ajoute des facteurs socio-économiques favorables au développement de l'inclusion financière, tels que le développement de l'urbanisation, la mise en place de structures d'accompagnement des femmes et des jeunes dans les Etats ainsi que l'amélioration des conditions d'offre de financement.

62. Toutefois, l'inclusion financière reste confrontée à plusieurs faiblesses qui constituent des freins majeurs dans la région. Elles se rapportent à une offre de services financiers parfois inadaptée aux populations, à une infrastructure financière encore insuffisante et à un niveau d'éducation financière limité.

63. De plus, l'UEMOA fait face, dans sa dynamique d'inclusion financière, à d'importantes menaces. Parmi celles-ci figurent les risques liés au développement des services financiers numériques ainsi que les crises multiformes notamment sécuritaires et climatiques. Par ailleurs, le faible niveau de protection des consommateurs se révèle être un frein à l'inclusion financière des populations vulnérables.

64. Il ressort du diagnostic stratégique réalisé dans l'UEMOA que des défis significatifs restent encore à relever, à savoir :

i) l'adaptation des mécanismes de contrôle et de supervision des activités bancaires et financières aux évolutions technologiques ;

ii) le maintien d'un dispositif de surveillance permanente ;

iii) l'amélioration de la gouvernance des Institutions financières, en particulier des Institutions de microfinance ;

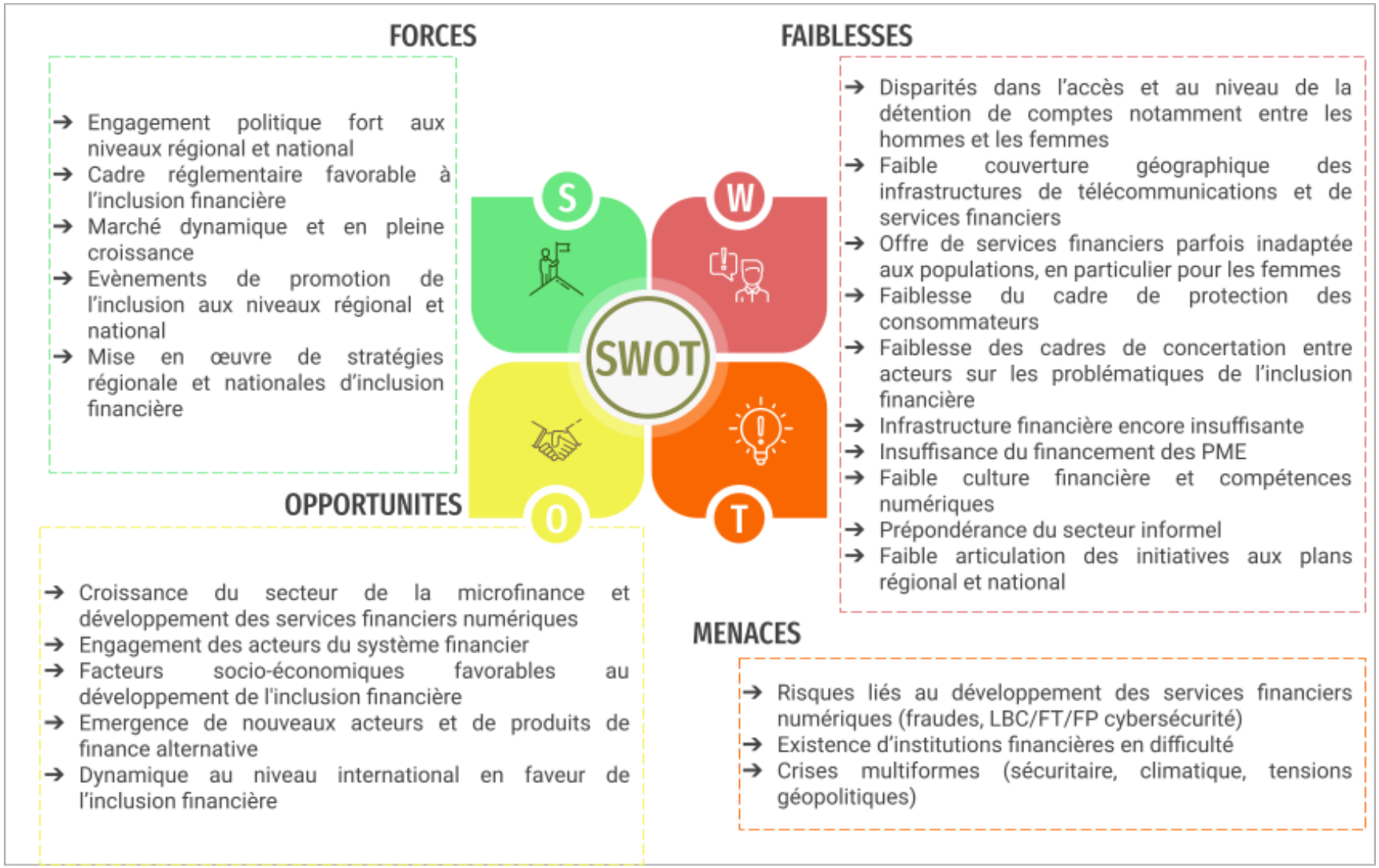
iv) la promotion d'une offre de services financiers adaptée et de l'accès au financement formel responsable (abordable et durable) ;

v) le renforcement de la protection des consommateurs ;

vi) le développement de la culture financière des populations ;

vii) l'amélioration de la connaissance du marché.

Schéma n°2 : Diagnostic stratégique de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA



→ ***Adaptation des mécanismes de contrôle et de supervision des activités bancaires et financières aux évolutions technologiques***

65. Sur les plans technologique et de la sécurité, la transformation rapide du secteur financier, avec l'avènement des innovations dans les produits et services financiers, ainsi que des initiatives de type RegTech et des SupTech, met en lumière la nécessité d'une adaptation constante des mécanismes de contrôle et de supervision existants pour garantir la stabilité et l'intégrité du système financier. Ce défi permanent appelle à trouver le juste équilibre entre l'innovation et la sécurité. A cet égard, la mise en place d'un environnement propice à l'innovation, ainsi qu'à la lutte contre la cybercriminalité et la fraude dans les services financiers numériques, à travers le renforcement des capacités technologiques, des compétences des organes de surveillance aux niveaux régional et national et des moyens de lutte contre les cyberattaques devraient jouer un rôle de premier plan.

→ ***Maintien d'un dispositif de surveillance permanente***

66. Le maintien d'un dispositif de surveillance permanente est essentiel pour prévenir l'émergence de risques systémiques, garantir la protection des déposants et assurer la sécurité de l'ensemble des consommateurs de services financiers, en particulier face aux risques spécifiques liés au développement rapide des services financiers numériques.

67. Ce dispositif servira également à renforcer le cadre régional de lutte contre la fraude, en favorisant le renforcement des capacités technologiques et des compétences des Organes de surveillance aux niveaux régional et national.

→ ***Amélioration de la gouvernance des Institutions financières, en particulier des Institutions de microfinance***

68. L'amélioration de la gouvernance des Institutions financières, spécialement celles de microfinance, est cruciale pour renforcer leur résilience et leur aptitude à assurer une inclusion financière durable des populations non desservies par le système financier classique. De plus, la modernisation continue de ces structures se révèle être un facteur déterminant pour optimiser l'efficacité et la qualité de leurs services, et ainsi contribuer à une meilleure inclusion financière.

→ ***Promotion d'une offre de services financiers adaptée et de l'accès au financement formel responsable***

69. L'adéquation permanente de l'offre de services financiers et des conditions d'accès au crédit aux besoins spécifiques des populations cibles, en tenant compte de leurs contraintes et de leurs préférences, constitue un prérequis fondamental. En outre, la promotion de l'utilisation de canaux formels pour l'accès au financement s'avère indispensable pour lutter contre les pratiques abusives et favoriser un endettement responsable.

70. Par ailleurs, il est important d'explorer et de mettre en œuvre des solutions innovantes, en particulier en exploitant le potentiel des technologies numériques, pour garantir la disponibilité des services.

→ ***Renforcement de la protection des consommateurs***

71. La protection des consommateurs constitue un pilier essentiel de l'inclusion financière. L'adoption d'un cadre réglementaire dédié à la protection des consommateurs, face aux risques croissants liés à l'essor des services financiers numériques et l'amélioration des dispositifs existants, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité et la transparence de l'information, la prévention du surendettement, la résolution des litiges, la garantie des dépôts, la lutte contre la fraude et la sauvegarde des données personnelles des consommateurs sont des impératifs pour une inclusion financière durable. Il est également crucial de mettre en place des mesures de lutte contre les fraudes et les escroqueries, afin de renforcer la confiance des utilisateurs et de favoriser l'adoption des services financiers numériques par tous.

72. Par ailleurs, la complexité des procédures de connaissance des clients et l'absence de règles proportionnées en matière d'identification ne favorisent pas le plein accès de tous aux services financiers, ce qui contribue à maintenir des franges de populations dans l'exclusion financière. A ce titre, il importe d'envisager des solutions en matière d'identification et d'optimisation des procédures de connaissance des clients, en vue de renforcer l'utilisation des moyens de paiement électronique, en assurant la traçabilité et la sécurité des transactions.

→ ***Développement de la culture financière des populations***

73. La faible culture financière observée chez une partie de la population constitue un obstacle majeur à l'accès aux infrastructures de distribution et à l'utilisation efficaces des services financiers. Il apparaît primordial d'améliorer l'éducation financière et numérique, en mettant l'accent sur la disponibilité et l'accessibilité de l'information, la pédagogie et le canal de communication.

→ ***Amélioration de la connaissance du marché***

74. La collecte et l'analyse de données fiables et désagrégées sont essentielles pour une meilleure compréhension des besoins des populations exclues du système financier et pour une évaluation rigoureuse de l'impact des politiques d'inclusion financière. La réalisation d'enquêtes périodiques auprès de ces populations, associée à l'adoption d'outils d'analyse de données performants est un gage de la disponibilité d'informations granulaires et actualisées.

75. Cette démarche, fondée sur une mesure plus complète et plus fine de l'inclusion financière, est essentielle pour orienter les politiques publiques et les initiatives du secteur privé vers une plus grande efficacité et un impact réel sur la vie des populations.

76. Au-delà des nouveaux défis ci-dessus énumérés, la disponibilité et la couverture géographique des infrastructures, particulièrement électriques et de l'internet, demeurent, en dépit des efforts entrepris, un frein considérable au renforcement de l'inclusion financière dans l'UEMOA.

IV. PRINCIPALES COMPOSANTES DU DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUE ET DE STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA REVISEE

4.1. Orientation générale

77. Le Document-cadre de Politique et de Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA est *« une feuille de route »* qui propose une vision de l'inclusion financière pour l'Union et identifie les actions prioritaires à mettre en œuvre, au cours des six (6) prochaines années.

78. Les actions conduites par la BCEAO au plan régional seront complétées par celles mises en œuvre par les Etats dans le cadre de leurs stratégies nationales d'inclusion financière, au regard du principe de subsidiarité[13].

79. Ce Document détermine, en outre, des indicateurs pour le suivi des progrès en la matière. A cet égard, il constitue un cadre de référence pour les Stratégies nationales d'inclusion financière élaborées au niveau des Etats.

4.1.1. Définition de l'inclusion financière

80. Dans l'UEMOA, l'inclusion financière se définit comme ***« l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente ».***

4.1.2. Vision de l'inclusion financière

81. Le but ultime de l'inclusion financière dans l'UEMOA est de contribuer au bien-être financier des populations, à travers un accès au financement et une utilisation responsable des produits et services financiers adaptés, diversifiés et à coûts abordables.

82. La vision qui sous-tend cette Stratégie régionale procède de la volonté des Autorités de mettre en place, dans l'espace UEMOA, un environnement financier inclusif et plus responsable, permettant aux populations de mieux gérer leurs finances, de se protéger contre les risques financiers et d'améliorer leurs conditions de vie, en vue d'un bien-être financier plus abouti.

83. Cette vision se décline ainsi qu'il suit : ***« Accroître la disponibilité et promouvoir une utilisation efficiente par les populations de l'UEMOA, d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, délivrés de manière équitable, responsable et à coûts abordables, en vue de renforcer leur résilience et leur bien-être financier ».***

4.1.3. Objectif global de la Stratégie

84. L'objectif global est ***« d'assurer, sur un horizon de six (6) ans, l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables au bénéfice d'au moins 90% de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les services de financement en faveur des populations cibles ».***

13 : Selon ce principe, les actions à caractère spécifique seront mises en œuvre par les Etats et réalisées au niveau national.

4.2. Cibles de la Stratégie

85. Les principales cibles de la Stratégie régionale sont essentiellement les femmes, les jeunes, les populations rurales, les petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI), les personnes déplacées de force, les personnes en situation de handicap et les populations à faible éducation financière.

(i) Les femmes

86. Les femmes, qui constituent près de la moitié de la population de l'UEMOA, se heurtent souvent, plus que les hommes, à des obstacles spécifiques en matière d'accès et d'utilisation des services financiers. Ces barrières peuvent être d'ordre culturel, social ou économique, telles que des normes patriarcales qui empêchent les femmes de remplir les conditions d'accès au crédit, un accès limité à l'éducation et à la propriété, ou encore des difficultés à fournir des garanties pour l'accès au financement. L'inclusion financière des femmes est un enjeu crucial, non seulement pour leur autonomisation économique, mais également pour le développement socio-économique de la région.

(ii) Les jeunes

87. Représentant un potentiel considérable pour la croissance économique, les jeunes sont confrontés à des défis particuliers en matière d'inclusion financière, tels que l'adaptation des formations ainsi que le manque d'expérience, de garanties et d'historique de crédit. Le développement de produits et services adaptés à leurs besoins favoriserait leur intégration dans le système financier et leur participation active à l'économie.

(iii) Les populations rurales

88. L'éloignement géographique, le manque d'infrastructures, l'accès limité aux services financiers classiques, et l'analphabétisme constituent des barrières à l'inclusion financière des populations rurales. Le développement de solutions innovantes, telles que la finance digitale ainsi que l'expansion du réseau d'agents bancaires en zone rurale, sont autant de leviers pour faciliter l'accès de ces populations aux services financiers et favoriser leur pleine participation à l'économie.

(iv) Les petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI)

89. Les petites et moyennes entreprises/industries jouent un rôle moteur dans la création d'emplois et la dynamisation de l'économie de l'Union. Cependant, elles se heurtent fréquemment à des obstacles significatifs dans leur quête de financement, en raison notamment de leur taille, de l'absence de garanties suffisantes, de la difficulté à produire une comptabilité fiable et transparente, ainsi que des défis liés à la formalisation de leurs activités. Cette situation est davantage exacerbée pour les PME/PMI dirigées par les femmes.

(v) Les personnes déplacées de force

90. Cette catégorie comprend les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, ainsi que celles contraintes de se déplacer en raison de catastrophes naturelles ou climatiques. Ces populations, souvent exposées à des situations d'extrême vulnérabilité,

rencontrent des difficultés relatives à l'absence de documents d'identité, ainsi qu'à l'accès très limité aux infrastructures et aux services financiers, ce qui entrave leur capacité à accéder aux services sociaux de base.

(vi) Les personnes en situation de handicap

91. Ce groupe de personnes confrontées à des défis spécifiques liés à leur mobilité réduite, leur communication ou leur autonomie peut rencontrer des obstacles supplémentaires dans l'accès et l'utilisation des services financiers. De plus, les difficultés de compréhension des informations financières peuvent entraver leur capacité à prendre des décisions en matière de gestion de leurs finances. Par conséquent, des aménagements spécifiques, tels que des guichets adaptés et accessibles, des outils de communication ou des produits financiers inclusifs, sont nécessaires pour garantir leur pleine participation au système financier.

(vii) Les populations à faible éducation financière

92. La faible éducation financière et les comportements financiers inappropriés constituent un frein important à l'inclusion financière. Au-delà de la simple compréhension des produits et services financiers, il est crucial d'adopter des comportements responsables en matière de gestion budgétaire, d'épargne et d'investissement. L'absence de ces compétences et les habitudes financières inappropriées exposent les consommateurs à des risques accrus d'endettement, de surendettement et, *in fine*, d'exclusion du système financier. Améliorer l'inclusion financière de cette cible nécessite une approche multidimensionnelle qui, d'une part, s'appuie sur l'éducation financière pour renforcer leurs capacités à prendre des décisions éclairées et, d'autre part, facilite l'accès à des produits et services financiers adaptés à leurs besoins. L'éducation financière devrait ainsi réduire les risques de surendettement et, *in fine*, contribuer à la stabilité financière

4.3. Axes, objectifs spécifiques et résultats attendus

93. A l'issue de l'état des lieux de l'inclusion financière et du processus de concertation avec les différentes parties prenantes, 5 axes stratégiques ont été identifiés comme étant les piliers fondamentaux pour l'atteinte de l'objectif global de la Stratégie régionale.

94. Ces axes se déclinent en 18 objectifs spécifiques, détaillés comme ci-après :

Axe 1 : Consolider le cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers

95. Cet axe primordial vise à renforcer la solidité et la transparence du secteur financier par le biais de 3 objectifs spécifiques :

- renforcer la supervision des acteurs des services financiers, à travers :
    - *l'amélioration du dispositif de reporting et des outils de supervision des institutions financières, grâce à la promotion de l'usage de la technologie ;*

- *l'optimisation, au niveau des Organes de supervision régional et national, des capacités et des compétences nécessaires pour garantir la cohérence des approches et des règles de contrôle ;*

- *améliorer le dispositif institutionnel et légal de protection des consommateurs de services financiers, avec une approche centrée sur le client ;*

- *créer un environnement réglementaire propice à l'accès des populations vulnérables aux services financiers.*

96. Les résultats attendus au titre de ces objectifs sont :

- *un dispositif efficace de reporting et de supervision, adapté à l'évolution du paysage bancaire et financier régional ;*

- *les capacités et les compétences des organes de supervision régional et national sont renforcées dans un contexte d'innovations accrues ;*

- *la disponibilité d'informations et de données nécessaires à la supervision et à la prise de décision ;*

- *le renforcement du cadre institutionnel et légal de protection des consommateurs dans l'Union et de lutte contre les cyberattaques et les fraudes ;*

- *un écosystème financier favorisant la transparence des conditions de banques et améliorant la confiance des populations, en particulier vulnérables ;*

- *la mise en œuvre d'actions spécifiques relatives à la finance verte inclusive pour prendre en compte la dimension environnementale dans la fourniture de produits et services.*

Axe 2 : Poursuivre l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance

97. Cet axe vise à améliorer la résilience du secteur de la microfinance et à accroître son impact sur les populations exclues du système financier classique, à travers 3 objectifs spécifiques :

- *renforcer les capacités des institutions de microfinance ;*

- *poursuivre la modernisation du secteur, à travers des initiatives visant la digitalisation des opérations financières des institutions de microfinance, ainsi que la promotion de l'accès aux systèmes de paiement régional et à l'interopérabilité ;*

- *poursuivre l'assainissement et l'amélioration de la gouvernance du secteur, à travers le redressement des institutions de microfinance en difficultés et la modernisation de leur système d'information.*

98. Les résultats attendus au titre de cet axe sont :

- *la stabilité et la pérennité du secteur de la microfinance ;*
- *l'élargissement de l'offre de services financiers en faveur des populations cibles ;*
- *la promotion de l'accès des institutions de microfinance aux systèmes de paiement régional et à l'interopérabilité ;*
- *l'adoption des solutions numériques pour une meilleure contribution du secteur à l'inclusion financière.*

Axe 3 : Promouvoir l'innovation financière et la disponibilité de services de financement formels

99. Cet axe stratégique vise à améliorer significativement l'accès aux services financiers, notamment de financement formel, pour les populations cibles et à promouvoir l'utilisation généralisée des paiements numériques. A cet égard, 4 objectifs spécifiques ont été identifiés, à savoir :

- *renforcer la proximité et la disponibilité des services financiers vis-à-vis des populations ;*
- *promouvoir des produits et services financiers diversifiés, adaptés aux besoins des populations et à coûts abordables ;*
- *promouvoir l'utilisation des paiements numériques et interopérables ;*
- *favoriser l'accès des populations défavorisées et des petites et moyennes entreprises aux produits et services financiers ainsi qu'au financement formel.*

100. La réalisation de ces objectifs contribuera à :

- *une réduction de l'exclusion financière et la promotion de l'inclusion économique des populations défavorisées ;*
- *une augmentation significative des canaux de distribution de services financiers ;*
- *une plus grande diversité de l'offre de produits et services financiers ;*
- *une réduction des écarts entre les hommes et les femmes dans l'accès aux services financiers ;*
- *une redynamisation du dispositif de soutien au financement des PME/PMI de la BCEAO.*

Axe 4 : Améliorer l'éducation financière des populations cibles

101. Cet axe vise à renforcer les connaissances financières des usagers et à améliorer leur protection, à travers 3 objectifs spécifiques :

- *développer la connaissance des consommateurs en matière d'accès et d'utilisation des services financiers y compris numériques ;*
- *améliorer la disponibilité et les canaux de partage de l'information financière ;*
- *renforcer les mécanismes de recours des consommateurs.*

102. Les résultats attendus à ce niveau sont :

- *des usagers informés et capables de prendre des décisions financières éclairées ;*
- *une utilisation responsable des services financiers ;*
- *une réduction des pratiques financières abusives ;*
- *une amélioration du dispositif de recours des clients.*

Axe 5 : Exploiter le potentiel des données et favoriser le partage d'informations pour une meilleure connaissance du marché et la définition de politiques d'inclusion financière cohérentes

103. Cet axe vise à améliorer la connaissance des enjeux de l'inclusion financière et à favoriser le partage d'expériences, grâce à 5 objectifs spécifiques :

- *améliorer la disponibilité et la qualité des données d'inclusion financière ;*
- *moderniser les processus de collecte et de traitement des données d'inclusion financière ;*
- *renforcer la participation des principales cibles de la Stratégie dans la formulation et la mise en oeuvre des initiatives d'inclusion financière ;*
- *développer le partage de bonnes pratiques entre acteurs, en vue de proposer des mesures de politiques cohérentes en matière d'inclusion financière ;*
- *renforcer le plaidoyer et la communication en matière d'inclusion financière.*

104. Les résultats de cet axe sont :

- *la disponibilité d'un dispositif amélioré de collecte, de traitement et de suivi de l'inclusion financière ;*
- *l'instauration de Groupes de travail thématiques sur les principaux volets de l'inclusion financière (femmes, jeunes, populations rurales, PME, digitalisation, éducation financière, etc.) .*
- *le déploiement d'une stratégie de communication en matière d'inclusion financière.*

V. ANALYSE DES RISQUES ET FACTEURS CLES DE SUCCES

105. La mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, bien que porteuse d'opportunités considérables pour la région, n'est pas exempte de risques.

106. Parmi les principaux risques qui pourraient entraver la mise en œuvre de la Stratégie, il convient de souligner celui d'une appropriation insuffisante de la Stratégie par les acteurs. En effet, l'engagement de l'ensemble des parties prenantes, à tous les niveaux, est crucial pour son plein déploiement. En outre, la mise en œuvre d'une Stratégie d'une telle ampleur nécessite la disponibilité de ressources financières et humaines, de même qu'une coordination efficace entre les différents acteurs, ainsi qu'un système de suivi-évaluation fiable et adéquat pour collecter des données et mesurer les progrès.

107. Un autre risque important est lié à l'environnement macroéconomique. Des chocs économiques, des crises politiques ou des catastrophes naturelles pourraient affecter la mise en œuvre de la Stratégie régionale et limiter son impact sur les populations vulnérables.

108. Par ailleurs, la résistance au changement de la part de certains acteurs, en particulier les institutions financières classiques, est un risque majeur à prendre en compte. A cela s'ajoute le risque d'exclusion numérique, du fait notamment du développement de la finance digitale dans l'UEMOA, qui pourrait exacerber l'exclusion financière des populations cibles.

109. Au titre des facteurs clés de succès, il est important de prendre en compte (i) un engagement politique fort, (ii) une coordination efficace entre les acteurs, (iii) un maintien d'une dynamique de participation inclusive à la mise en oeuvre des actions, (iv) un développement croissant de produits financiers adaptés et (v) une éducation financière des populations.

110. S'agissant de l'engagement politique, le soutien des autorités publiques, à tous les niveaux, est indispensable pour créer un environnement favorable à l'inclusion financière et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SRIF.

111. La collaboration entre les gouvernements, les institutions régionales, le secteur financier et les partenaires techniques et financiers constitue un facteur de succès clé. Cette coordination passe par un partage d'informations régulier afin d'harmoniser les interventions des différents acteurs.

112. Le maintien de la dynamique d'implication et de participation des populations cibles est essentiel pour garantir que les actions mises en œuvre répondent à leurs besoins et à leurs aspirations.

113. Concernant l'innovation, qu'il s'agisse de nouveaux produits ou de canaux de distribution alternatifs, elle devrait être orientée vers les besoins des consommateurs afin d'assurer l'adaptabilité des produits et des services financiers.

114. Enfin, une promotion active de l'éducation financière est indispensable pour permettre aux populations de prendre des décisions financières judicieuses et d'utiliser les services financiers de manière responsable.

VI. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE

115. La mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière nécessite la mise en place de Structures de coordination performantes et d'un dispositif de suivi-évaluation efficace, en tirant les leçons des mécanismes précédents.

6.1. Structures de coordination de la Stratégie régionale

116. A l'instar de la précédente Stratégie, quatre (4) Instances sont retenues pour assurer une coordination efficiente de la mise en œuvre de la Stratégie régionale révisée. Il s'agit du Comité Régional de Pilotage (CRP) et du Comité Technique de Suivi (CTS) au niveau régional, des Comités Nationaux de Suivi (CNS) à l'échelle nationale, ainsi que le Cadre Consultatif des Partenaires Techniques et Financiers (CC-PTF).

117. En complément de ces Instances, des Groupes de travail, à l'échelle régionale, sont mis en place pour traiter des défis et des besoins spécifiques dans les domaines d'actions à prioriser.

6.1.1. Comité Régional de Pilotage

118. Le Comité Régional de Pilotage (CRP) constitue l'Organe directeur de la Politique d'inclusion financière au sein de l'UEMOA. Il a pour mission de définir les orientations stratégiques et de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

(i) Composition

119. Le Comité Régional de Pilotage est composé des membres ci-après :

- le Gouverneur de la BCEAO ;
- le représentant du Ministère en charge des finances de chaque Etat membre, Président du Comité National de Suivi de la Stratégie ;
- un représentant du Ministère chargé de l'inclusion financière de chaque Etat membre, le cas échéant ;
- un représentant du Ministère en charge de la promotion de la microfinance de chaque Etat membre ;
- le Directeur National de la BCEAO ou son représentant pour chaque État membre de l'Union ;
- les Responsables des Directions des Services Centraux de la BCEAO et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie, membres du CTS ;
- des représentants des partenaires techniques et financiers soutenant la Stratégie.

Le CRP pourrait être assisté, en cas de besoin, par des personnes-ressources, en fonction de leur expertise sur les questions à traiter.

(ii) Attributions

120. Le Comité Régional de Pilotage a pour missions :

- d'examiner et d'approuver le plan d'actions et le budget de la Stratégie régionale d'inclusion financière ;
- de suivre la mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion financière au plan régional ;
- d'évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière ;
- de clarifier les questions de politique et d'approuver les propositions des Comités Nationaux de Suivi (CNS) de la Stratégie régionale, au niveau national ;
- d'examiner toutes autres questions liées à la promotion de l'inclusion financière dans l'UEMOA.

(iii) Présidence et fréquence des réunions

121. Le Comité Régional de Pilotage est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale ou son représentant. Il se réunit deux (2) fois par an, sur convocation de son secrétariat et autant de fois que de besoin, lorsque les circonstances l'exigent.

122. Le Secrétariat du CRP est assuré par la Direction en charge de l'inclusion financière de la BCEAO. Il a pour attributions :

- de faire la synthèse des contributions reçues des autres Directions des Services Centraux de la BCEAO, impliquées dans la mise en œuvre du plan d'actions et des rapports trimestriels produits par les CNS ;
- de rédiger des rapports semestriels d'activités ;
- d'organiser les réunions du CRP ;
- de coordonner le financement du plan d'actions, en relation avec les partenaires techniques et financiers ;
- d'assurer le suivi opérationnel et financier (budgétaire) du plan d'actions.

123. Les réunions du CRP ont pour objet de statuer sur les actions mises en œuvre ainsi que celles restant à mettre en œuvre, au titre de l'année en cours, et de traiter de toutes autres questions liées à l'inclusion financière, en relation avec ses attributions.

6.1.2. Comité Technique de Suivi

124. Le Comité Technique de Suivi (CTS) est l'Instance chargée du suivi opérationnel de la mise en œuvre de la Stratégie.

(i) Composition

125. Le Comité Technique de Suivi (CTS) est composé de représentants des Directions des Services Centraux, des Directions Nationales de la BCEAO et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière.

(ii) Attributions

126. Le CTS a pour missions :

- d'examiner le programme d'activités et le budget annuels du plan d'actions et d'assurer les ajustements nécessaires, le cas échéant ;
- de suivre la mise en œuvre des activités planifiées, identifier les obstacles majeurs et proposer des recommandations idoines ;
- d'examiner les indicateurs de performance ;
- d'examiner les rapports d'activités.

(iii) Présidence et fréquence des réunions

127. Le CTS est présidé par le Directeur Général chargé de l'inclusion financière au sein de la Banque Centrale. Il se réunit une fois par trimestre, sur convocation de son secrétariat, et autant de fois que de besoin, lorsque les circonstances l'exigent.

128. Le secrétariat du CTS est assuré par la Direction en charge de l'inclusion financière.

129. Les réunions du CTS ont pour objet d'examiner l'état d'avancement des activités liées à la mise en oeuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière, au titre de l'année en cours, d'analyser les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et de saisir, au besoin, le Comité Régional de Pilotage pour recueillir ses orientations.

6.1.3. Comité National de Suivi

130. Le Comité National de Suivi (CNS) est chargé du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière au niveau de chaque Etat membre de l'Union. Il a pour mission d'assurer l'articulation et la synergie entre les stratégies nationales et régionale. Sa composition et ses attributions sont les suivantes :

(i) Composition

131. Le CNS est, dans chaque Etat, composé notamment d'un représentant des structures ci-après :

- Ministère chargé des finances ;
- Ministère chargé de l'inclusion financière ;
- Ministère chargé de la promotion du secteur de la microfinance ;
- Ministère chargé de l'économie numérique ;
- Ministère chargé de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat ;
- Ministère chargé du commerce ;
- Ministère chargé des femmes ;
- Ministère chargé de la jeunesse ;
- Ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Ministère chargé de la formation professionnelle ;
- Association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF) ;
- Association professionnelle des Institutions de microfinance (AP-IMF) ;
- Association professionnelle des établissements de paiement et des émetteurs de monnaie électronique (AP-EPEME) ;
- Représentant des FinTech ;
- Direction des Assurances ;
- Association professionnelle des Assurances (APA) ;
- Coopératives ou associations des agriculteurs ;
- Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) ;
- Services financiers des Postes ;
- Partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie nationale ;
- Association des consommateurs ;
- Direction Nationale de la BCEAO.

132. Le CNS pourrait être assisté, en cas de besoin, par des personnes-ressources, en fonction de leur expertise sur les questions à traiter.

(ii) Attributions

133. En dehors du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale à l'échelle nationale, le CNS a pour missions :

- de suivre l'état de mise en œuvre du programme annuel d'activités au niveau national ;
- d'examiner l'évolution des indicateurs retenus et de mesurer les performances ;
- d'identifier les opportunités pour l'inclusion financière ;

- de préparer une contribution trimestrielle au rapport à soumettre au Comité Régional de Pilotage.

(iii) Présidence et fréquence des réunions

134. Le CNS est présidé par un représentant de haut niveau du Ministère chargé des Finances du pays concerné. Il se réunit une (1) fois par trimestre, dans les locaux de la Banque Centrale, sur convocation de son secrétariat, et autant de fois que de besoin, lorsque les circonstances l'exigent.

135. Le secrétariat est assuré par le Service en charge de l'inclusion financière au niveau de la Direction Nationale. Il est chargé :

- d'organiser les réunions du CNS ;
- de suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme d'activités annuel au niveau national ;
- de rédiger des rapports trimestriels de mise en œuvre de la Stratégie régionale à l'échelle nationale et de les soumettre au Comité Régional de Pilotage ;
- d'assurer le suivi opérationnel et financier (budgétaire) du plan d'actions de la Stratégie régionale à l'échelle nationale.

136. Les réunions du CNS ont pour objet de statuer sur les actions mises en œuvre ainsi que celles restant à mettre en œuvre, au titre de l'année en cours, et de traiter de toutes autres questions liées à l'inclusion financière, en relation avec ses attributions.

6.1.4. Cadre Consultatif des Partenaires Techniques et Financiers

137. Le Cadre Consultatif des Partenaires Techniques et Financiers (CC-PTF) constitue une Instance consultative stratégique, œuvrant en synergie avec les acteurs de coordination pour la mise en œuvre efficiente de la Stratégie régionale d'inclusion financière. Il rassemble les principaux bailleurs de fonds et prestataires d'assistance technique, leur offrant un espace privilégié de dialogue et de collaboration. Son secrétariat est assuré par la Direction en charge de l'inclusion financière.

138. Le Cadre Consultatif veille à la cohérence des interventions des PTF avec les objectifs fixés. Il joue un rôle actif dans la mobilisation des ressources financières et techniques indispensables à la réalisation des actions inscrites dans la Stratégie. Il facilite, en outre, la coordination des interventions des PTF.

6.2. Groupes de travail thématiques

139. Les Groupes de travail sont mis en place au niveau régional, afin de réfléchir sur les problématiques spécifiques sur l'inclusion financière, notamment :

i. les services financiers ;
ii. la microfinance ;
iii. les données d'inclusion financière ;

iv. *l'éducation financière ;*
v. *la protection des consommateurs ;*
vi. *le financement des petites et moyennes entreprises.*

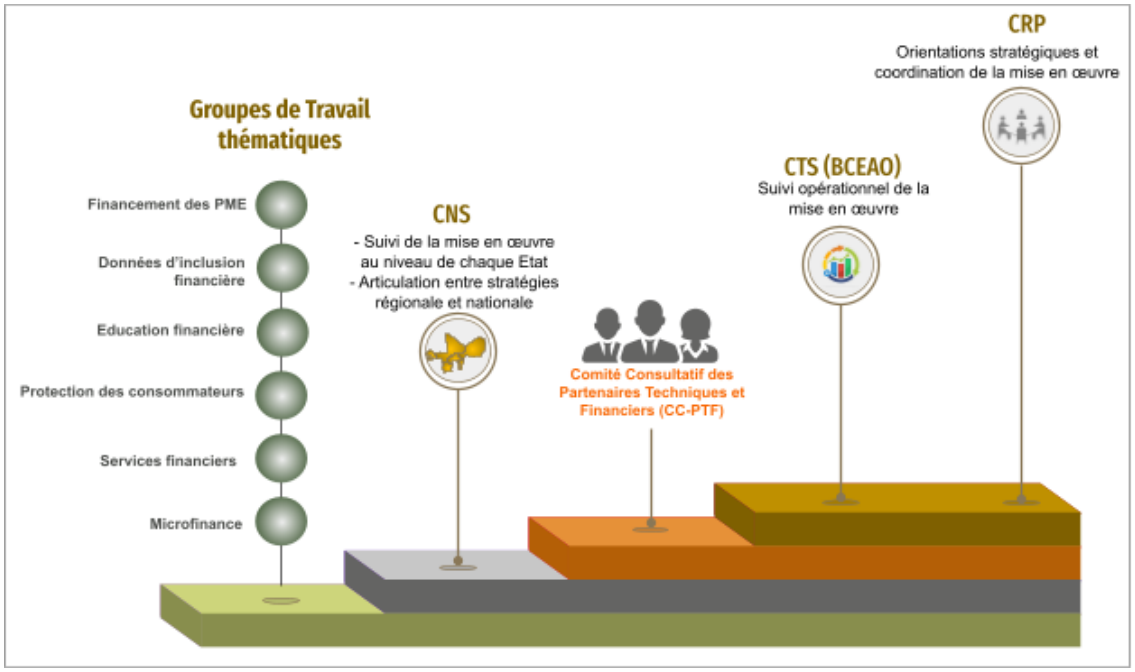
140. Les Groupes de travail réunissent, à une fréquence trimestrielle, les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des principaux leviers de l'inclusion financière.

141. Pour prendre en compte la dimension genre dans les réflexions, chaque Groupe sera doté d'un point focal genre.

142. Par ailleurs, les Institutions régionales (Commission de l'UEMOA, FGDR-UEMOA, CONOBAFI, GIM-UEMOA, etc.) pourront être associées aux travaux au sein des Groupes de travail, en vue d'assurer la synergie des actions au plan régional.

143. Les problématiques adressées par ces Groupes de travail sont retracées en annexe. Le CRP peut décider de la création de nouveaux Groupes de travail, en fonction des besoins.

Schéma n°3 : Structures de coordination de la Stratégie régionale



6.3. Suivi et évaluation de la Stratégie

144. Le suivi-évaluation de la Stratégie est basé sur un dispositif de mesure de l'exécution de son plan d'actions ainsi que des initiatives engagées dans ce cadre pour le renforcement de l'inclusion financière.

145. Le cadre de suivi est alimenté, à une fréquence trimestrielle, par la Direction en charge de l'inclusion financière au sein de la BCEAO.

146. La méthodologie adoptée est orientée sur une mesure des résultats atteints par axe et par acteur. Elle comprend les 4 phases ci-après :

- la déclinaison du plan d'actions en feuille de route par axe et par acteur ;
- la collecte périodique des informations sur l'état de mise en oeuvre des activités prévues au plan d'actions ;
- l'alimentation de l'outil de suivi sur la base de l'exploitation et de l'examen des informations collectées ;
- l'élaboration de notes périodiques sur le suivi de la mise en œuvre du plan d'exécution de la Stratégie régionale.

147. Le suivi par axe offre l'opportunité d'évaluer les avancées par domaine d'actions prévues au titre de la Stratégie régionale. Le suivi par acteur permettra, quant à lui, de recenser la contribution de chaque partie prenante à la mise en œuvre de la Stratégie et d'opérer une analyse des résultats relativement aux attributions et aux résultats attendus.

148. S'agissant de l'évaluation de la performance de l'UEMOA en matière de promotion de l'inclusion financière, elle sera effectuée à travers le dispositif statistique de suivi mis en place, composé d'indicateurs de mesure des progrès réalisés, renforcés par des indicateurs de mesure des effets induits (indicateurs d'impact). Les situations de référence de ces indicateurs, le cas échéant, ainsi que les cibles à atteindre, à l'horizon 2030, sont présentées en annexe.

VII. PLAIDOYER ET DISPOSITIF DE COMMUNICATION DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE

7.1. Plaidoyer pour l'inclusion financière

149. La Banque Centrale assurera le plaidoyer de la Stratégie régionale d'inclusion financière auprès des Instances nationales, régionales et internationales qui interviennent dans ce domaine. L'objectif visé sera de sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux cruciaux de l'inclusion financière ainsi que sur les retombées positives qu'elle pourrait générer pour les populations et les économies de l'Union, contribuant ainsi à optimiser sa portée et son impact.

7.2. Dispositif de communication de la Stratégie régionale d'inclusion financière

150. Pour assurer une meilleure visibilité par les parties prenantes des actions mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie régionale ainsi que des progrès réalisés, des actions de communication sont mises en place. Ces actions sont déclinées dans un plan à mettre en œuvre selon une périodicité annuelle.

151. Les parties prenantes visées sont principalement les Etats membres et les autres parties intéressées, à savoir les acteurs de l'écosystème financier, les médias et les populations.

152. Le plan de communication de la Stratégie, retracé en annexe, présente des actions et initiatives de communication à réaliser, leur fréquence ainsi que les canaux et supports adaptés, en fonction de différentes catégories de public. Il prévoit :

- l'information du Conseil des Ministres de l'UMOA et des Conseils Nationaux du Crédit sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière ;

- la réalisation d'une communication ponctuelle sur l'inclusion et l'éducation financières à l'endroit du grand public. En outre, la publication d'articles sur la thématique dans des revues scientifiques permettra d'atteindre une grande audience ;

- l'organisation de manifestations et d'évènements, au niveau régional pour la promotion de l'inclusion financière ;

- le renforcement de la connaissance sur les projets de la Stratégie régionale d'inclusion financière par les acteurs du système financier.

153. Au plan opérationnel, en complément des notes et rapports publiés, trois (3) autres catégories de canaux de communication sont prévus. Il s'agit :

- **des médias :** ce sont les canaux les plus accessibles pour toutes les générations et les catégories de population. Ils comprennent la presse, la radio, la télévision et l'affichage et permettent d'atteindre une large partie de la population, en particulier celle située dans les zones les moins desservies par les acteurs du secteur financier ;

- **des outils internet :** considérés comme la vitrine pour toute structure et action numérique de communication, ils sont des moyens de relayer et de partager l'information auprès d'un large public, avec une relative aisance ;

- **des salons, des forums, des ateliers, des séminaires, des conférences et autres rencontres et manifestations portant sur le secteur financier :** ces canaux de communication devraient offrir la possibilité d'être en contact direct avec les participants.

VIII. BUDGET ET FINANCEMENT

154. Le coût prévisionnel de la Stratégie régionale d'inclusion financière, pour la période 2025-2030, est estimé à 32,9 milliards FCFA.

155. Pour assurer la mobilisation de ces ressources, un modèle de financement tripartite, associant la BCEAO, les Etats et les partenaires techniques et financiers est proposé. Ce modèle de financement est suggéré pour tenir compte du contexte international marqué par les incertitudes économiques et la raréfaction des ressources, qui conduisent plusieurs bailleurs de fonds à réduire leurs engagements ou à réorienter leurs financements vers d'autres priorités, au détriment de l'inclusion financière des populations vulnérables. A cet égard, il est proposé que les ressources mobilisées auprès des bailleurs de fonds traditionnels couvrent 25% du budget global de la Stratégie régionale, soit un montant de 8.225.677.170 FCFA. Ces ressources seraient affectées notamment à la réalisation d'études dans le domaine de la microfinance, à la collecte et à l'analyse des données ainsi que pour

la promotion de l'éducation financière. La Banque Centrale contribuerait pour 15% de ce budget, correspondant à 4.935.406.302 FCFA. Dans ce cadre, les activités prises en charge par l'Institut d'émission seraient liées aux dépenses afférentes au renforcement du cadre légal de supervision et de protection des consommateurs, ainsi qu'au fonctionnement des structures de coordination de la Stratégie régionale. La contribution financière des Etats s'élèverait, quant à elle, à 19.741.625.208 FCFA (60%), soit 2.467.703.151 FCFA par Etat, et serait orientée vers les actions relatives à l'assainissement et au renforcement du secteur de la microfinance, à la modernisation et à la disponibilité des données d'inclusion financière.

156. La mobilisation des ressources auprès des PTF interviendra à l'issue d'une Table ronde des bailleurs de fonds qui sera organisée après l'adoption de la nouvelle Stratégie.

157. Le budget prévisionnel est susceptible de faire l'objet d'amendements ou de réajustements au cours des 6 prochaines années. La répartition budgétaire de la Stratégie régionale d'inclusion financière reflète les priorités définies pour atteindre l'objectif de la stratégie.

158. En termes de répartition, il ressort que **l'Axe 5**, relatif à l'exploitation des données et au partage d'informations, concentre la part la plus importante du budget, soit **39,2%**. Ce choix traduit la volonté de renforcer la disponibilité et la qualité des données, de moderniser les processus de collecte et de traitement, de favoriser la participation des populations cibles et le partage de bonnes pratiques. Il reflète, en outre, l'ambition de renforcer la communication en matière d'inclusion financière.

159. **L'Axe 2**, qui vise à assainir et soutenir le secteur de la microfinance, représente **22,0%** du budget total. Il permettra de renforcer les capacités des Institutions de microfinance, de poursuivre la modernisation du secteur, d'améliorer la gouvernance et le mécanisme d'accès au financement des institutions de microfinance.

160. **L'Axe 4**, relatif à l'amélioration de l'éducation financière des populations cibles, bénéficie d'une allocation de **17,2%** du budget total. Il vise à améliorer les connaissances financières des consommateurs, à améliorer la disponibilité et les canaux de partage de l'information financière ainsi qu'à renforcer les mécanismes de recours mis à leur disposition.

161. **L'Axe 3**, consacré au renforcement des paiements numériques et à la disponibilité des services financiers en faveur des populations défavorisées, se voit allouer **12,8%** du budget total. Ces ressources serviront notamment à soutenir le développement de points de services financiers, la promotion de produits et services financiers diversifiés et adaptés aux besoins des cibles, l'utilisation des paiements numériques et interopérables ainsi que l'accès des populations défavorisées et des PME au financement.

162. **L'Axe 1**, qui porte sur la consolidation du cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers, représente la plus faible part des ressources, soit **3,1%** du budget total. En effet, les activités prévues au titre de cet Axe se rapportent essentiellement à la promotion de la supervision basée sur la technologie et la création d'un environnement réglementaire propice à l'accès des populations vulnérables aux produits et services financiers.

ANNEXES

Annexe 1 : Processus de mise à jour de la Stratégie régionale.....41

Annexe 2 : Plan d'actions de la Stratégie régionale.....42

Annexe 3 : Dispositif statistique de suivi et de mesure des progrès 47

Annexe 4 : Plan de communication de la Stratégie régionale d'inclusion financière.....49

Annexe 5 : Groupes de travail thématiques sur l'inclusion financière (à titre indicatif)....51

ANNEXE 6 : Répartition du budget de la Stratégie régionale par axe et par objectif.....53

ANNEXE 1 : Processus de mise à jour de la Stratégie régionale

Le processus de mise à jour du Document-cadre de Politique et de Stratégie régionale d'inclusion financière a été réalisé en cinq (5) étapes. Ce processus, s'inscrivant dans la continuité de celle adoptée en 2016, a permis de consolider les acquis et de relever les nouveaux défis en matière d'inclusion financière dans l'UEMOA. Il témoigne de la volonté des Autorités régionales et nationales de faire de l'inclusion financière un levier essentiel du développement économique et social. Le nouveau Document-cadre, élaboré de manière concertée et transparente, offre un cadre d'action solide pour relever les défis de l'accès et de l'utilisation des services financiers dans l'Union.

1. Elaboration du bilan d'exécution de la Stratégie régionale d'inclusion financière

La première phase du processus de mise à jour a consisté en une évaluation approfondie de la mise en œuvre de la Stratégie adoptée en 2016. Cette analyse rétrospective, réalisée en 2021, a permis l'élaboration d'un bilan des réalisations, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés. Un atelier régional de validation, tenu en 2021, a constitué un cadre de concertation privilégié pour le partage des conclusions de ce bilan et le recueil des contributions des parties prenantes. Une mise à jour de ce bilan, effectuée en 2023, a permis l'intégration des évolutions les plus récentes du contexte de l'inclusion financière dans l'Union.

2. Consultations nationales

En complément de l'évaluation régionale, des ateliers nationaux ont été organisés dans chaque Etat membre de l'UEMOA. Ces consultations ont permis l'approfondissement de l'analyse au niveau national, en tenant compte des spécificités du pays. Elles ont également favorisé une large appropriation du processus de révision par les acteurs locaux et la formulation de recommandations opérationnelles pour l'adaptation de la SRIF aux réalités nationales.

3. Elaboration du projet de Document-cadre révisé

Sur la base des enseignements tirés de l'évaluation de la Stratégie initiale et des contributions issues des consultations nationales, un projet de Document-cadre révisé a été élaboré. Ce document propose, en tenant compte des nouveaux enjeux et des défis de l'inclusion financière dans l'UEMOA, une vision stratégique actualisée et des orientations claires pour la période 2025-2030.

4. Examen régional du projet de Document-cadre

Un atelier régional a été organisé du 29 au 31 octobre 2024, pour l'examen du projet de Document-cadre révisé et le recueil des observations des parties prenantes. Cette phase a permis d'enrichir le document, en veillant à assurer son adéquation avec les attentes et les besoins de l'ensemble des acteurs de l'inclusion financière dans l'Union.

5. Finalisation du nouveau Document-cadre de Politique et de Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA

La phase finale du processus a abouti à l'adoption du nouveau Document-cadre de Politique et de Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. Ce document, fruit d'un processus participatif et itératif, constitue la feuille de route pour les prochaines années. Il définit les objectifs stratégiques, les axes prioritaires et les actions concrètes à mettre en œuvre pour renforcer l'inclusion financière dans la région et contribuer ainsi à une croissance économique plus inclusive et durable.

ANNEXE 2 : Plan d'actions de la Stratégie régionale

AXES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	ACTEURS	ECHÉANCE
Axe 1	**Consolider le cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers**	**OS 1.1** : Renforcer la supervision des acteurs des services financiers	A.1.1.1 : Favoriser une utilisation accrue des technologies innovantes dans la supervision des institutions financières	BCEAO	2026
			A.1.1.2 : Favoriser une utilisation accrue des RegTech dans la supervision des institutions financières	BCEAO	2026
			A.1.1.3 : Renforcer les capacités des superviseurs des institutions financières (BCEAO, Structures ministérielles de suivi-SMS)	BCEAO	2025
			A.1.1.4 : Développer une offre de formation sur les outils de supervision basés sur la technologie	BCEAO	2026
			A.1.1.5 : Renforcer les capacités des professionnels des institutions financières sur les textes en vigueur et les mécanismes de recours et des conditions appliquées par les assujettis	BCEAO/Prestataires de services	2025
		OS 1.2 : Améliorer le dispositif institutionnel et légal de protection des consommateurs de services financiers, avec une approche centrée sur le client	A1.2.1 : Réaliser un diagnostic approfondi du cadre réglementaire en matière de protection des consommateurs financiers	BCEAO/Etats/autres régulateurs	2025
			A.1.2.2 : Élaborer un cadre réglementaire spécifique à la protection des consommateurs des services financiers dans l'UEMOA	BCEAO/Etats/autres régulateurs	2026
			A.1.2.3 : Renforcer le dispositif de suivi des pratiques commerciales des institutions financières vis-à-vis des consommateurs des services financiers	BCEAO/Etats (OQSF)	2030
			A.1.2.4 : Elaborer un texte sur la cybersécurité dans le secteur financier de l'UEMOA	BCEAO	2026
			A 1.2.5 : Élaborer une politique climat pour le secteur financier de l'Union	BCEAO	2026
		OS 1.3 : Créer un environnement réglementaire propice à l'accès des populations vulnérables aux services financiers	A.1.3.1 : Renforcer le dispositif d'évaluation de crédit pour tenir compte des particularités des populations vulnérables	BCEAO/BIC	2030
Axe 2	**Poursuivre l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance**	**OS 2.1** : Renforcer les capacités des institutions de microfinance	A.2.1.1 : Réaliser une étude sur la contribution du secteur de la microfinance à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de l'UMOA	BCEAO	2027
			A.2.1.2 : Renforcer le mécanisme d'accès au financement des institutions de microfinance	BCEAO	2027
			A.2.1.3 : Conduire une étude sur les contraintes aux performances financières et sociales des institutions de microfinance	BCEAO/Etats	2027

AXES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	ACTEURS	ECHÉANCE
			A.2.1.4 : Instaurer un programme de renforcement des capacités des dirigeants et cadres des institutions de microfinance	BCEAO/Prestataires de services	2027
		OS 2.2 : Poursuivre la modernisation du secteur de la microfinance	A.2.2.1 : Poursuivre les initiatives de digitalisation des opérations des institutions de microfinance	BCEAO/Etats/IMF	2030
			A.2.2.2 : Poursuivre la mise en place des SIG mutualisés des IMF	BCEAO/IMF	2030
			A.2.2.3 : Promouvoir l'accès des institutions de microfinance au système de paiement régional	BCEAO/IMF	2027
			A.2.2.4 : Promouvoir la fourniture de produits et services financiers verts par les institutions de microfinance	BCEAO/IMF/Etats	2026
		OS 2.3 : Poursuivre l'assainissement et l'amélioration de la gouvernance du secteur	A.2.3.1 : Renforcer les actions de redressement des Institutions en difficulté	BCEAO/Etats	2026
Axe 3	**Promouvoir l'innovation financière et la disponibilité de services de financement formels**	**OS 3.1** : Renforcer la proximité des services financiers vis-à-vis des populations	A.3.1.1 : Opérationnaliser le Laboratoire d'Innovation Financière	BCEAO	2026
			A.3.1.2: Sensibiliser les institutions financières sur l'importance de la mise en place de guichets dédiés aux personnes généralement exclues du système financier *(PME, femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, etc.)*	Prestataires de services financiers/BCEAO	2030
			A.3.1.3 : Développer les réseaux de distribution des services financiers, en s'appuyant sur des partenariats banques, IMF, services postaux, Fintech et EME	Prestataires de services financiers	2030
		OS 3.2 : Promouvoir des produits et services financiers diversifiés, adaptés aux besoins des populations et à coûts abordables	A.3.2.1 : Renforcer le plaidoyer pour l'accompagnement des institutions financières dans le développement de produits spécifiques adaptés aux populations généralement exclues	BCEAO/Etats	2027
			A.3.2.2 : Procéder au recensement des MPME dirigées par les femmes dans l'UEMOA, en vue d'adresser leurs besoins spécifiques en matière de financement	BCEAO/Etats	2026
		OS 3.3 : Promouvoir l'utilisation des paiements numériques et interopérables	A.3.3.1 : Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie de développement des paiements numériques dans l'UEMOA adaptées aux besoins des populations cibles	BCEAO/Etats-Institutions Financières	2029
			A.3.3.2 : Poursuivre les actions de digitalisation des paiements publics	BCEAO	2028
			A.3.3.3 : Renforcer la disponibilité des données sur les paiements numériques des administrations des Etats	Etats	2030

AXES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	ACTEURS	ECHÉANCE
			A.3.3.4 : Promouvoir l'accès de nouveaux acteurs (EME, EP, etc) au système de paiement régional	BCEAO/Prestataires de services financiers	2026
			A.3.3.5 : Développer des infrastructures de marchés financiers innovantes, efficientes, résilientes et interopérables	Banques, EME, EP, Autorités de régulation, Fintech, IMF, gestionnaires d'infrastructures de marchés financiers	2030
			A.3.3.6 : Accélérer l'adoption du système de paiement instantané grâce à une communication ciblée et pédagogique	BCEAO, Institutions financières	2026
		OS 3.4 : Favoriser l'accès des populations défavorisées et des petites et moyennes entreprises aux produits et services financiers ainsi qu'au financement formel	A.3.4.1 : Redynamiser le dispositif de soutien au financement des PME/PMI de la BCEAO	BCEAO/Etats	2028
			A 3.4.2 : Promouvoir la mise en place de systèmes de garanties innovants	BCEAO/Etats	2026
Axe 4	**Améliorer l'éducation financière des populations cibles**	**OS 4.1** : Développer la connaissance des consommateurs en matière d'accès et d'utilisation des services financiers y compris numériques	A.4.1.1 : Poursuivre le déploiement du programme régional d'éducation financière des populations	BCEAO/Etats	2026
		OS 4.2 : Améliorer la disponibilité et les canaux de partage de l'information financière	A.4.2.1 : Instituer l'organisation d'un forum tous les deux (2) ans sur la protection des consommateurs et l'innovation financière responsable	BCEAO/Etats	2030
			A.4.2.2 : Mettre en place un agent conversationnel pour l'éducation financière	BCEAO/BIC/Fournisseurs de services financiers	2027
			A.4.2.3 : Mettre en place un dispositif centralisé de partage et de comparaison des tarifs des services financiers	BCEAO/Fournisseurs de services financiers	2027
			A.4.2.4 : Sensibiliser les fournisseurs de services financiers sur le développement des modules d'éducation financière sur leurs plateformes numériques	BCEAO/Fournisseurs de services financiers	2025
		OS 4.3 : Renforcer les mécanismes de recours des consommateurs	A.4.3.1 : Mettre en place une plateforme unique de déclaration des réclamations des consommateurs dans l'UEMOA	BCEAO	2026

AXES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	ACTEURS	ECHÉANCE
			A.4.3.2 : Poursuivre la mise en place des OQSF et des structures de médiation dans les pays de l'UEMOA et assurer leur opérationnalisation, ainsi que l'échange d'informations entre eux	Etats	2028
Axe 5	**Exploiter le potentiel des données et favoriser le partage d'informations pour une meilleure connaissance du marché et la définition des politiques d'inclusion financière cohérentes**	**OS 5.1** : Améliorer la disponibilité et la qualité des données d'inclusion financière	A.5.1.1 : Réviser le dispositif de suivi de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA (indicateurs, collecte et traitement des données)	BCEAO	2026
			A.5.1.2 : Instituer une collecte périodique de données d'inclusion financière du côté de la demande	BCEAO	2030
			A.5.1.3 : Promouvoir l'utilisation de données alternatives pour l'évaluation des profils de risques (historique de transactions, données sur paiements, etc.)	BCEAO	2027
			A.5.1.4 : Collecter et publier des données sur l'assurance et les innovations financières *(finance islamique, crédit-bail, affacturage, finance verte, etc.)*	BCEAO/Fournisseurs de services financiers	2026
			A.5.1.5 : Publier des données d'inclusion financière sectorielles (banques, institutions de microfinance, EME)	BCEAO	2026
		OS 5.2 : Moderniser les processus de collecte et de traitement des données d'inclusion financière	A.5.2.1 : Mettre en oeuvre un outil de collecte de données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers dans l'UEMOA	BCEAO	2027
			A.5.2.2 : Mettre en place un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA	BCEAO	2027
		OS 5.3 : Renforcer la participation des principales cibles de la stratégie dans la formulation et la mise en oeuvre des initiatives d'inclusion financière	A.5.3.1 : Opérationnaliser les Groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre de la stratégie régionale d'inclusion financière, en veillant à la représentation des cibles	BCEAO/Etats	2025
			A.5.3.2 : Proposer des mesures pour le renforcement de l'inclusion financière des groupes cibles : jeunes, femmes, PME, populations rurales, personnes en situation d'handicap, personnes déplacées de force	Groupes de travail thématiques	2030
			A.5.3.3 : Suivre la mise en oeuvre des mesures identifiées par les Groupes de travail et retenues par les Instances de coordination	BCEAO/Etats/Groupes de travail thématiques	2030
			A.5.3.4 : Organiser une rencontre annuelle de convergence des Groupes de travail thématiques pour le partage d'expériences	BCEAO/Etats	2030

AXES		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	ACTEURS	ECHÉANCE
		OS 5.4 : Développer le partage de bonnes pratiques entre acteurs en vue de proposer des mesures de politiques cohérentes en matière d'inclusion financière	A.5.4.1 : Développer un outil de partage d'informations sur les produits et services financiers innovants sur la base d'une veille	BCEAO	2026
			A.5.4.2 : Organiser des rencontres entre les parties prenantes (acteurs publics et privés, populations exclues) impliquées dans la définition et la mise en oeuvre des politiques d'inclusion financière	Etats (CNS)	2030
		OS 5.5 : Renforcer le plaidoyer et la communication en matière d'inclusion financière	A.5.5.1 : Mettre en oeuvre le plan de communication annuel sur les initiatives de la BCEAO en matière d'inclusion financière	BCEAO	Continue

ANNEXE 3 : Dispositif statistique de suivi et de mesure des progrès

Tableau n°1 : Tableau des indicateurs de l'inclusion financière dans l'UEMOA

Dimensions	Indicateurs	Année de référence (2023)	Cible 2030
Accès	Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd) *Mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations (nombre de points de services pour 10 000 habitants)*	**205**	**300**
	Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg) *Évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km² (nombre de points de services sur 1 000km²)*	**485**	**750**
Utilisation	Taux de bancarisation strict (TBS) *Détermine le pourcentage de la population adulte[14] détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor public*	**25,6%**	**35%**
	Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM) *Détermine le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les institutions de microfinance*	**22,1%**	**30%**
	Taux de bancarisation élargi (TBE) *Complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance*	**47,7%**	**60%**
	Taux d'utilisation des services de Monnaie Électronique (TUSME) *Détermine le pourcentage de la population adulte détenant un compte de monnaie électronique*	**55,9%**	**75%**
	Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière (TIF) *Prend en compte, outre le taux de bancarisation élargi, le niveau d'utilisation des services de monnaie électronique*	**72,3%**	**90%**
Qualité (Accessibilité-prix)	Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd, secteur de la microfinance)	**4%**	**6%**
	Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc, secteur de la microfinance)	**24%**	**20%**
-	Indice synthétique d'inclusion financière (*Moyenne pondérée des différents indicateurs d'inclusion financière comprise entre 0 et 1, dont 0 représente une situation d'exclusion totale et 1 une inclusion financière aboutie)*	**0,602**	**0,876**

** Moyenne des taux d'intérêt nominaux appliqués par les banques sur les dépôts de la clientèle*

*** Moyenne des taux d'intérêt appliqués par les banques sur les crédits accordés à leurs clients*

Source : BCEAO

[14] *Agée de 15 ans et plus.*

Tableau n°2 : Tableau des indicateurs d'impact de l'inclusion financière dans l'UEMOA

Domaines stratégiques	Indicateurs (*)	Situation de référence (2025)	Cible 2030
Bien-être	Statistiques sur les comportements financiers des usagers des services financiers	*A préciser à l'issue des études de référence, dont le démarrage est prévu en 2025.*	
	Statistiques sur les attitudes financières des usagers des services financiers		
Financement	Proportion des groupes cibles de la Stratégie ayant bénéficié d'un crédit auprès des institutions financières (banques et institutions de microfinance)		
	Taux d'acceptation des crédits sollicités par les groupes cibles de la Stratégie		
Education financière	Nombre de personnes ayant suivi un cours d'éducation financière		
	Taux d'éducation financière		
Protection des consommateurs	Statistiques sur les plaintes de consommateurs reçues/traitées		
	Statistiques sur les types de réclamations-clients enregistrées par secteur		

(*) : Les indicateurs proposés devront être ventilés par groupe cible de la Stratégie

Source : BCEAO

ANNEXE 4 : Plan de communication de la Stratégie régionale d'inclusion financière

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	LIVRABLES	CANAUX	SUPPORTS	HORIZON OU FRÉQUENCE	CIBLES
A1 : Intégrer au site internet de la Banque, un menu entièrement dédié aux initiatives de la BCEAO en matière de promotion de l'inclusion financière	Une page dédiée à la SRIF sur le site internet de la BCEAO	- Menu "Inclusion et Éducation financières" disponible sur le site internet de la BCEAO	- Site internet de la BCEAO - Réseaux sociaux professionnels de la BCEAO (Twitter, LinkedIn)		2025	Grand public
	Site sur l'éducation financière référencé	- Référencement du site de la BCEAO sur l'éducation financière				
	Publication de la SRIF et de son état de mise en oeuvre	- Stratégie régionale d'inclusion financière		- Documents élaborés - Supports médias	2025	
		- Etat de mise en oeuvre de la SRIF			Semestrielle	
	Une mise à jour régulière avec les différents rapports élaborés	- Statistiques sur l'évolution de la situation de l'inclusion financière			Annuelle	
		- Rapports annuels sur l'évolution de la situation de l'inclusion financière, les services financiers numériques et la monétique			Annuelle	
		- Notes sur les séminaires et évènements organisés par la BCEAO			Ad hoc	
A2 : Informer de manière périodique le Conseil des Ministres et les Conseils Nationaux du Crédit sur l'état d'avancement de la stratégie régionale d'inclusion financière	Communications au Conseil des Ministres et aux Conseils Nationaux du Crédit sur l'état d'avancement de la SRIF aux plan régional et dans les pays	- Note au Conseil	- Réunion du Conseil des Ministres	Documents élaborés	Annuelle	Conseil des Ministres
		- Rapports transmis aux Conseils Nationaux du Crédit	- Réunions des Conseils Nationaux du Crédit			Conseils Nationaux du Crédit
A3 : Réaliser une communication continue sur le cadre réglementaire et l'inclusion financière à l'endroit des parties prenantes	- Campagne annuelle effectivement réalisée dans les médias externes et dans la Revue Economique et Monétaire de la BCEAO (REM)	- Bulletins d'information transmis aux organes de presse	- Sites internet des médias partenaires - Mailing - Autres Médias	Notes et bulletins d'informations	Annuelle	Grand public
		- Publications effective dans les médias partenaires				
		- Publications dans la REM			Ad hoc	

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	LIVRABLES	CANAUX	SUPPORTS	HORIZON OU FRÉQUENCE	CIBLES
	- Meilleure appropriation des dispositions réglementaires par les parties prenantes à la mise en oeuvre de la stratégie	- Séminaires organisés sur le cadre réglementaire	Séminaires	Textes réglementaires	Ad hoc	Professionnels
A4 : Organiser ou participer à des manifestations de promotion de l'inclusion financière regroupant l'ensemble des acteurs concernés	- Manifestations organisées	- Semaine de l'Inclusion Financière	- Séminaires - Salons/Foires - Sites internet populaires - Médias (Télé ou radio)	- Prospectus - Dépliants - Affiches /Spots publicitaires - Sketches - Plaquettes de présentation - Kakémonos - Notes d'information	Au moins 1 fois durant la période de mise en oeuvre de la stratégie	Grand public
		- Semaine mondiale de l'argent				
		- Journée internationale des banques				
		- Journée mondiale de l'épargne				
		- Journée de l'innovation financière				
	- Participation effective à des rencontres de promotion de l'inclusion financière	- Semaine Africaine de la microfinance			Bisannuelle	
A5 : Organiser des séances de présentation des projets de la BCEAO relatifs à la mise en oeuvre de la SRIF à l'ensemble des acteurs concernés	Organisation de webinaires sur les projets en cours pour accompagner le secteur	Ateliers de présentation des différents projets	Séminaires	- Supports de présentation - Plaquettes de présentations - Dépliants	Annuelle	Acteurs du secteur financier
A6 : Organiser des séances de vulgarisation des indicateurs de suivi de l'inclusion financière auprès des acteurs du secteur financier	Communication sur les indicateurs de la SRIF	Séances de présentation des indicateurs de la SRIF, leur évolution, le rôle des acteurs et les perspectives	Séminaires		Annuelle	

ANNEXE 5 : Groupes de travail thématiques sur l'inclusion financière (à titre indicatif)

Groupe de travail	Objectifs	Problématiques clés adressées
Services financiers	Promouvoir le développement de produits financiers innovants pour toutes les cibles de la stratégie	• Tarification des services financiers (accessibilité-prix et gratuité de certains services financiers notamment les pensions de retraités) • Digitalisation des services financiers • Promotion des services financiers basés sur la finance islamique • Identification des usagers des services financiers et simplification des procédures d'ouverture de compte et d'accès au crédit • Innovation dans la distribution des services financiers • Développement de produits et services financiers destinés aux femmes, aux jeunes, aux personnes en situation de handicap, aux personnes déplacées de force • Qualité des produits et services financiers offerts aux populations
Microfinance	Promouvoir une modernisation continue pour une meilleure contribution du secteur à l'inclusion financière	• Accompagnement des IMF dans la digitalisation de leurs opérations financières • Tarification responsable du secteur • Performance des modèles de gestion • Conformité des IMF • Mobilisation des ressources financières • Mise en place de systèmes de garantie alternative • Amélioration de la gouvernance des institutions • Amélioration de la performance sociale • Création de mécanismes de partage de risques • Financement des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées de force • Financement agricole • Financement des projets verts
Données d'inclusion financière	Disposer de données fiables et désagrégées pour une meilleure prise de décisions politiques Éclairer, grâce à des données probantes, la conception et la distribution des produits et services financiers	• Elaboration d'un dispositif robuste et fiable de collecte de données d'inclusion financière • Identification des sources de données pour les besoins du dispositif de suivi des statistiques d'inclusion financière • Accompagnement des acteurs de l'écosystème dans le processus de production et de fiabilisation des données • Amélioration de la qualité et la fiabilité des données d'inclusion financière • Amélioration de l'exploitation des données d'inclusion financière et du partage des résultats des analyses • Utilisation de données alternatives (données transactionnelles non financières, etc.)

Groupe de travail	Objectifs	Problématiques clés adressées
		• Disponibilité de données discriminées selon le genre, le milieu de résidence, la catégorie-socioprofessionnelle, etc) • Protection des données à caractère personnel
Education Financière	Adapter les outils et politiques d'éducation financière et veiller à une bonne conduite de marché Assurer l'articulation et la synergie entre les actions du Programme régional d'éducation financière et les programmes nationaux	• Identification des besoins et bonnes pratiques en matière d'éducation financière à mettre en oeuvre dans l'UEMOA • Promotion des bonnes pratiques de gestion et attitudes financières des populations • Mise en place de mécanismes de remontées d'information sur le nombre de bénéficiaires de formations en éducation financière (par groupe cible du Programme Régional d'Éducation Financière dans l'UEMOA (PREF)), notamment le renseignement du tableau de bord des indicateurs de suivi du PREF
Protection des consommateurs	Sensibiliser de manière continue les consommateurs sur leurs droits et devoirs	• Mise en place de mécanismes d'alerte et de signalement des pratiques à l'encontre des consommateurs • Proposition de mesures de sensibilisation des consommateurs sur le dispositif institutionnel et réglementaire en matière de protection des usagers des services financiers • Vulgarisation des mesures de protection, ainsi que les voies de recours du consommateur de services financiers.
Financement des petites et moyennes entreprises/industries	Lutter contre les défis rencontrés par les PME/PMI dans leurs efforts de financement Développer des solutions de financement destinées aux PME/PMI	• Création par les institutions financières de guichets destinés aux PME/PMI et développement de produits adaptés pour répondre à leurs besoins • Formalisation des PME/PMI • Réflexions sur la contribution du *crowdfunding* et des groupes de tontines au financement des PME/PMI • Mobilisation de ressources sur le marché financier régional • Développement de l'affacturage et du crédit-bail

ANNEXE 6 : Répartition du budget de la Stratégie régionale par axe et par objectif

Axes	Objectifs Stratégiques	Coût (en F CFA)	Coût total (en F CFA)
Axe 1 : Consolider le cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers	OS 1.1 : Renforcer la supervision des acteurs des services financiers	827 040 000	1 021 840 000
	OS 1.2 : Améliorer le dispositif institutionnel et légal de protection des consommateurs de services financiers, avec une approche centrée sur le client	194 800 000	
	OS 1.3 : Créer un environnement réglementaire propice à l'accès des populations vulnérables aux services financiers	0	
Axe 2 : Poursuivre l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance	OS 2.1 : Renforcer les capacités des institutions de microfinance	475 600 000	7 243 600 000
	OS 2.2 : Poursuivre la modernisation du secteur de la microfinance	6 768 000 000	
	OS 2.3 : Poursuivre l'assainissement et l'amélioration de la gouvernance du secteur	0	
Axe 3 : Promouvoir l'innovation financière et la disponibilité de services de financement formels	OS 3.1 : Renforcer la proximité des services financiers vis-à-vis des populations	1 165 500 000	4 195 500 000
	OS 3.2 : Promouvoir des produits et services financiers diversifiés, adaptés aux besoins des populations et à coûts abordables	220 000 000	
	OS 3.3 : Promouvoir l'utilisation des paiements numériques et interopérables	2 810 000 000	
	OS 3.4 : Favoriser l'accès des populations défavorisées et des petites et moyennes entreprises aux produits et services financiers ainsi qu'au financement formel	0	
Axe 4 : Améliorer l'éducation financière des populations cibles	OS 4.1 : Renforcer les connaissances des consommateurs en matière d'accès et d'utilisation des services financiers y compris numériques	4 877 800 000	5 657 800 000
	OS 4.2 : Renforcer la disponibilité et les canaux de partage de l'information financière	780 000 000	
	OS 4.3 : Renforcer les mécanismes de recours des consommateurs	0	

Axes	Objectifs Stratégiques	Coût (en F CFA)	Coût total (en F CFA)
Axe 5 : Exploiter le potentiel des données et favoriser le partage d'informations pour une meilleure connaissance du marché et la définition des politiques d'inclusion financière cohérentes	OS 5.1 : Améliorer la disponibilité et la qualité des données d'inclusion financière	3 100 000 000	12 913 468 680
	OS 5.2 : Moderniser les processus de collecte et de traitement des données d'inclusion financière	8 538 050 000	
	OS 5.3 : Renforcer la participation des principales cibles de la stratégie dans la formulation et la mise en oeuvre des initiatives d'inclusion financière	338 500 000	
	OS 5.4 : Développer le partage de bonnes pratiques entre acteurs en vue de proposer des mesures de politiques cohérentes en matière d'inclusion financière	720 000 000	
	OS 5.5 : Renforcer le plaidoyer et la communication en matière d'inclusion financière	216 918 680	
Coordination de la mise en oeuvre	Fonctionnement des Structures de Coordination et Renforcement des ressources dédiées à la mise en oeuvre de la SRIF	1 870 500 000	1 870 500 000
TOTAL			**32 902 708 680**

Achevé d'Imprimé sur les Presses
de l'Imprimerie BCEAO
Juillet 2025

Imprimerie BCEAO



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
WWW.bceao.int